

Conseil**C/57/17****Cinquante-septième session ordinaire
Genève, 27 octobre 2023****Original : Anglais
Date : 27 octobre 2023**

COMPTE RENDU*adopté par le Conseil*

Ce document a été généré à l'aide d'une traduction automatique dont l'exactitude ne peut être garantie. Par conséquent, le texte dans la langue originale est la seule version authentique.

Ouverture de la session

1. Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa cinquante-septième session ordinaire à Genève le 27 octobre 2023, sous la présidence de M. Yehan Cui (Chine), président du Conseil.
2. La session est ouverte par le Président qui souhaite la bienvenue aux participants. La liste des participants est reproduite à l'annexe I du présent compte rendu.
3. Le Président a rendu compte de l'octroi au Rwanda du statut d'observateur au sein du Conseil.
4. Le président présente Mme Yolanda Huerta, nommée au poste de Secrétaire générale adjointe le 23 octobre 2023, M. Martin Ekvad, nommé Directeur des affaires juridiques, et M. Leontino Taveira, nommé Directeur du développement mondial et des affaires techniques, le 15 octobre 2023.
5. M. Daren Tang, Secrétaire général, a souhaité la bienvenue aux participants. Une copie des remarques liminaires du Secrétaire général est reproduite à l'annexe III, appendice I du présent compte rendu.

Adoption de l'ordre du jour

6. Le Conseil a adopté le projet d'ordre du jour révisé, tel que présenté dans le document C/57/1 Rev.

Compte rendu de la Secrétaire générale adjointe sur les faits nouveaux au sein de l'UPOV

7. Le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe et a noté qu'une copie de cet exposé serait disponible après les sessions de l'UPOV sur le site web de l'UPOV.
8. Le Conseil se félicite que le Ghana ait exprimé sa volonté d'adhérer à l'UPOV e-PVP lors de la cent-unième session du Comité consultatif.
9. Le Conseil se félicite de l'engagement pris par le Canada, l'Union européenne et les Pays-Bas (Royaume des) d'adhérer au module d'échange de rapports DHS de l'UPOV e-PVP.
10. Le Conseil prend note de l'intervention de la délégation du Royaume-Uni selon laquelle ce pays a l'intention d'adhérer à l'UPOV e PVP et prévoit de lancer l'UPOV e PVP en mars 2024.

Compte rendu du Président sur les travaux de la cent-unième session du Comité consultatif; adoption, le cas échéant, des recommandations préparées par ce Comité

11. Le Conseil a examiné le document C/57/15.
12. Le Conseil a pris note de l'intervention de l'Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBREBES) et, en particulier, de la référence à une "étude comparative du protocole de Nagoya, du traité

sur les plantes et de la convention UPOV : L'interface entre l'accès et le partage des avantages et la protection des obtentions végétales" réalisée par le Centre for International Sustainable Development Law. Le représentant a estimé que le dernier paragraphe de la question-réponse sur la CDB, le TIRPAA et l'UPOV, figurant dans le document C/57/15, n'était pas conforme à la partie suivante de l'étude : "Les systèmes de protection des obtentions végétales sui generis adoptés en dehors du cadre de la Convention UPOV - comme le permet l'Accord sur les ADPIC - peuvent constituer un moyen de mieux équilibrer les droits et les obligations relatifs au Protocole de Nagoya, au Traité sur les végétaux et à la protection des obtentions végétales" et il a suggéré de le supprimer.

13. Sur la base de la recommandation du Comité consultatif, rendue dans le document C/57/15, le Conseil a approuvé la question-réponse suivante sur la CDB, le TIRPAA et l'UPOV :

Complémentarité entre la Convention UPOV, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)

Buts et objectifs

La diversité biologique ou "biodiversité" est le terme utilisé pour décrire la variété de tous les organismes vivants et comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes. La biodiversité est à la base de toutes les activités humaines, notamment l'agriculture et, par conséquent, la sécurité alimentaire.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) a trois objectifs: la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des éléments de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, un accord complémentaire à la CDB, précise les dispositions de la Convention relatives à l'accès aux ressources génétiques, aux connaissances traditionnelles et au partage des avantages afin de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a pour objectifs la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, aux sélectionneurs de végétaux et aux scientifiques et s'assurer que les bénéficiaires partagent les avantages qu'ils tirent de l'utilisation de ces matériels génétiques.

Le Traité vise à : reconnaître l'énorme contribution des agriculteurs à la diversité des cultures qui nourrissent le monde, mettre en place un système mondial permettant de fournir un accès aux matériels phytogénétiques aux agriculteurs, aux sélectionneurs de végétaux et aux scientifiques et s'assurer que les bénéficiaires partagent les avantages qu'ils tirent de l'utilisation de ces matériels génétiques.

La mission de l'UPOV est de fournir et de promouvoir un système efficace de protection des obtentions végétales, dans le but d'encourager le développement de nouvelles variétés végétales, au bénéfice de la société.

Synergies entre la biodiversité, l'agriculture durable et la sélection végétale

La conservation de la biodiversité dépend de l'agriculture durable et de l'arrêt ou de l'inversion de l'expansion des terres agricoles, alors que celles-ci sont parallèlement sollicitées pour la production de denrées alimentaires et d'énergie. Cela signifie qu'il est nécessaire de produire davantage à partir des terres agricoles existantes, de manière durable. Inversement, l'agriculture durable dépend de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, notamment en garantissant des sols sains et des populations florissantes de pollinisateurs pour obtenir des cultures fertiles, entre autres.

En encourageant le développement de nouvelles variétés végétales, le système UPOV favorise l'utilisation durable de la biodiversité tout en créant une nouvelle diversité génétique. Les nouvelles variétés végétales présentant un meilleur rendement, une utilisation plus efficace des éléments nutritifs, une résistance aux parasites et aux maladies des plantes, une tolérance au sel et à la sécheresse et une meilleure adaptation au stress climatique, selon les besoins et les préférences des agriculteurs et des consommateurs, peuvent augmenter durablement la productivité et la qualité des produits dans l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture. Ces attributs peuvent réduire la pression sur l'environnement naturel et la biodiversité en diminuant le besoin d'intrants tout en réduisant la surface de terre nécessaire à l'agriculture. La sélection végétale utilise durablement la diversité biologique et s'appuie sur la conservation de la biodiversité pour mettre au point de nouvelles variétés qui apportent des avantages substantiels aux agriculteurs et à la société dans son ensemble. L'importance cruciale de la biodiversité pour l'agriculture est reconnue dans la CDB et le protocole de Nagoya reconnaît l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et leur rôle particulier pour la sécurité alimentaire. La reconnaissance de l'importance de la diversité des cultures et de la diversité génétique pour l'agriculture durable et la sécurité alimentaire est au cœur des objectifs du TIRPAA.

Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

En encourageant la sélection végétale, le système de l'UPOV favorise la génération d'avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En outre, l'"exception en faveur de l'obtenteur" prévue par la Convention UPOV permet à la diversité végétale sous la forme de variétés végétales protégées d'être disponible pour d'autres activités de sélection, car les actes accomplis en utilisant ces variétés aux fins de la sélection d'autres variétés ne font l'objet d'aucune restriction de la part de l'obtenteur. Cela reflète le fait que l'accès aux obtentions végétales protégées contribue à soutenir les progrès les plus importants dans le domaine de la sélection végétale et, par conséquent, à maximiser l'utilisation des ressources génétiques au profit de la société.

La CDB, le protocole de Nagoya et le TIRPAA établissent les conditions et les mécanismes de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En ce qui concerne l'exception en faveur de l'obtenteur, un bénéficiaire de matériel provenant du système multilatéral du TIRPAA qui commercialise un produit disponible sans restriction pour d'autres personnes à des fins de recherche et de sélection n'est pas tenu de contribuer au fonds de partage des avantages du TIRPAA, mais il est encouragé à le faire.

Législation dans les parties contractantes

La coopération internationale, ainsi que la cohérence des mesures législatives, administratives et politiques pertinentes concernant la CDB, le TIRPAA et la Convention UPOV, dans les parties contractantes concernées, sont bénéfiques pour atteindre les résultats souhaités de ces traités, notamment en ce qui concerne l'agriculture durable et la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique et de la dégradation des terres, ainsi que la conservation de la biodiversité, l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation.

14. Le Conseil a pris note des travaux du Comité consultatif à sa cent-unième session, tels que rapportés dans le document C/57/15.

Adoption de documents

15. Le Conseil a examiné le document SESSIONS/2023/2 conjointement avec les conclusions du Comité technique (TC) à sa cinquante-neuvième session, tenue à Genève les 23 et 24 octobre 2023 (voir le document TC/59/28 "Compte rendu") et les conclusions du Comité administratif et juridique (CAJ) à sa quatre-vingtième session, tenue à Genève le 25 octobre 2023 (voir le document CAJ/80/6 "Compte rendu").

Matériel d'information

UPOV/INF/16 : Logiciels échangeables (révision) (document UPOV/INF/16/12 Draft 1)

16. Le Conseil note que le TC et le CAJ ont approuvé la révision du document UPOV/INF/16/11 "Logiciels échangeables", sur la base du document UPOV/INF/16/12 Draft 1.
17. Le Conseil adopte les révisions proposées au document UPOV/INF/16/11 "Logiciels échangeables", sur la base du document UPOV/INF/16/12 Draft 1.

UPOV/INF/22 : Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union (révision) (document UPOV/INF/22/10 Draft 1)

18. Le Conseil note que le TC et le CAJ ont approuvé la révision du document UPOV/INF/22/9 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union", sur la base du document UPOV/INF/22/10 Draft 1.
19. Le Conseil adopte les révisions proposées au document UPOV/INF/22/9 "Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union", sur la base du document UPOV/INF/22/10 Draft 1.

UPOV/INF/23 : Système de codes UPOV (révision) (document UPOV/INF/23/2 Draft 1)

20. Le Conseil note que le TC et le CAJ ont approuvé la révision du document UPOV/INF/23/1 "Système de codes UPOV", sur la base du document UPOV/INF/23/2 Draft 1.
21. Le Conseil adopte les révisions proposées au document UPOV/INF/23/1 "Système de codes UPOV", sur la base du document UPOV/INF/23/2 Draft 1.

UPOV/INF-EXN : Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents (révision) (document UPOV/INF-EXN/17 Draft 1)

22. Le Conseil adopte les révisions proposées au document UPOV/INF-EXN "Liste des documents UPOV/INF-EXN et date de la version la plus récente de ces documents", sur la base du document UPOV/INF-EXN/17 Draft 1.

Notes explicatives :

UPOV/EXN/EDV : Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV (révision) (documents SESSIONS/2023/2 et UPOV/EXN/EDV/3 Draft 4)

23. Le représentant de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles de reproduction asexuée (CIOPORA), au nom des organisations d'obteneurs ayant le statut d'observateur auprès du Conseil, se félicite de la révision proposée dans le document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 4, pour la principale raison que, de l'avis des obtenteurs, il est désormais clair qu'il n'est plus nécessaire qu'une variété essentiellement dérivée conserve tous les caractères essentiels de la variété initiale.

24. Le Conseil adopte la proposition de révision du document UPOV/EXN/EDV/2 "Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV", sur la base du document UPOV/EXN/EDV/3 Draft 4.

25. Le Conseil est convenu d'ajouter, en tant que point permanent à l'ordre du jour du CAJ, "Mises à jour des membres et observateurs de l'UPOV concernant la mise en œuvre de la notion de variétés essentiellement dérivées" . Sur la base des mises à jour pertinentes, le Conseil a noté que le CAJ donnerait son avis sur l'opportunité d'élaborer de nouveaux éléments d'orientation sur les variétés essentiellement dérivées.

UPOV/EXN/DEN : Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV (révision) (annexe I du document SESSIONS/2023/2)

26. Le Conseil a noté que le TC, à sa cinquante-neuvième session, n'avait pas approuvé la proposition relative au *prunus*, qui serait examinée par les groupes de travail techniques (TWP), lors de leurs sessions en 2024.

27. Le Conseil note que le TC et le CAJ ont approuvé la révision du document UPOV/EXN/DEN/1 "Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV", sur la base des modifications proposées dans l'annexe I du document SESSIONS/2023/2, propositions 1 (*Allium*) et 3 (*Beta*).

28. Le Conseil adopte les révisions proposées au document UPOV/EXN/DEN/1 "Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV", sur la base des modifications proposées présentées dans l'annexe I du document SESSIONS/2023/2, propositions 1 (*Allium*) et 3 (*Beta*).

Documents TGP

TGP/7 : Élaboration des principes directeurs d'examen (révision)

Conversion du libellé standard des principes directeurs d'examen en libellé facultatif (annexe II du document SESSION/2023/2)

29. Le Conseil a examiné l'annexe II du document SESSION/2023/2.

30. Le Conseil a noté que le CAJ avait approuvé l'adoption d'une révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", sur la base des propositions de modification présentées à l'annexe II du document SESSION/2023/2.

31. Le Conseil a adopté une révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", sur la base des propositions de modification présentées à l'annexe II du document SESSION/2023/2.

Caractères de résistance aux maladies : Ajout du niveau d'expression et placement des caractères de résistance aux maladies non signalés par un astérisque dans la section 5 du questionnaire technique (Annexe II du document SESSIONS/2023/2)

32. Le Conseil a noté que le TC et le CAJ ont approuvé la révision du document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", GN 13, paragraphe 3.6, sur la base des propositions de modification présentées à l'annexe II du document SESSIONS/2023/2.

33. Le Conseil a adopté les révisions proposées au document TGP/7 "Élaboration des principes directeurs d'examen", GN 13, paragraphe 3.6, sur la base des propositions de modification figurant à l'annexe II du document SESSIONS/2023/2.

TGP/12 : Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques (révision) :

Exemple de caractère de résistance aux maladies (annexe IV du document SESSIONS/2023/2)

34. Le Conseil a noté que le TC et le CAJ avaient approuvé la révision de la section 2.3.2 du document TGP/12 "Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques", telle que présentée au paragraphe 3 de l'annexe IV du document SESSIONS/2023/2.

35. Le Conseil a adopté les révisions proposées au document TGP/12 "Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques", section 2.3.2, telles que présentées à l'annexe IV, paragraphe 3, du document SESSIONS/2023/2.

TGP/14 : Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV (révision)
(document SESSIONS/2023/2)

36. Le Conseil a examiné le paragraphe 30 du document SESSION/2023/2.

37. Le Conseil note que le CAJ a approuvé la révision du document TGP/14 "Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV", sur la base de la correction présentée au paragraphe 30 du document SESSION/2023/2.

38. Le Conseil adopte les révisions proposées au document TGP/14 "Glossaire de termes utilisés dans les documents de l'UPOV", sur la base de la correction présentée au paragraphe 30 du document SESSION/2023/2.

États financiers pour 2022

39. Le Conseil a approuvé les États financiers pour 2022, tels que présentés dans le document C/57/9.

Rapport de l'UPOV 2022 sur la performance

40. Le Conseil prend note du Rapport de l'UPOV 2022 sur la performance figurant dans le document C/57/2.

Rapport du vérificateur externe des comptes

41. Le Conseil a examiné le document C/57/10.

42. Le Conseil a pris note des informations contenues dans le Rapport du vérificateur externe des comptes, tel que présenté dans le document C/57/10, en liaison avec un rapport oral de M. Pete Cassidy, National Audit Office, Royaume-Uni.

43. Le Conseil note que, en ce qui concerne la recommandation du vérificateur externe des comptes selon laquelle "l'UPOV consulte régulièrement ses membres sur les coûts et les avantages de la poursuite de l'alignement sur l'intégralité des dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'OMPI et des droits connexes du régime commun des Nations Unies, afin de s'assurer que l'Union en tire le meilleur parti", le Comité consultatif, lors de sa cent-unième session, est convenu, à des fins de rentabilité, de poursuivre l'alignement de l'UPOV sur l'intégralité des dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'OMPI et sur les droits connexes du régime commun des Nations Unies.

44. Le Conseil exprime sa gratitude au National Audit Office du Royaume-Uni pour avoir agi en tant que vérificateur externe des comptes de l'UPOV.

Nomination de l'auditeur externe

45. Le Conseil a examiné le document C/57/14.

46. Le Conseil a pris note de l'évolution de la situation concernant les consultations menées par le Bureau de l'Union avec le Royaume-Uni et la Suisse, conformément à la décision du Conseil de 2022, au sujet de la procédure de nomination du vérificateur externe des comptes de l'UPOV.

47. Le Conseil a noté que, à la suite de ces consultations, le vérificateur général des comptes de la Suisse a accepté d'être désigné par le Conseil, en tant que vérificateur externe des comptes de l'UPOV, pour une année, à compter de janvier 2024 et jusqu'en décembre 2024.

48. Le Conseil a désigné la Suisse, avec son accord, comme vérificateur externe des comptes de l'UPOV, pour une année, de janvier 2024 à décembre 2024.

49. Le Conseil a noté que tous les membres de l'Union participeraient aux futures consultations relatives à une proposition de nomination du vérificateur externe des comptes de l'UPOV.

Arriérés de contributions au 30 septembre 2023

50. Le Conseil a examiné le document C/57/11.

51. En réponse à une question de la délégation du Bélarus, le Conseil a pris note de l'explication du Bureau de l'Union selon laquelle la Convention UPOV prévoit ce qui suit en ce qui concerne les membres de l'Union ayant des arriérés de paiement (article 29.5) :

"5) [Arriérés de contributions] a) Un État membre de l'Union en retard dans le paiement de ses contributions ne peut, sous réserve du sous-alinéa b), exercer son droit de vote au Conseil si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour l'année complète écoulée. La suspension du droit de vote ne libère pas cet État membre de l'Union des obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention et ne le prive d'aucun autre droit découlant de celle-ci.

" b) Le Conseil peut autoriser ledit État membre de l'Union à continuer d'exercer son droit de vote si, et aussi longtemps que, le Conseil est convaincu que le retard de paiement est dû à des circonstances exceptionnelles et inévitables."

52. Le Conseil a pris note de l'état des paiements des contributions au 30 septembre 2023 et a constaté qu'en raison de paiements récents, la Jordanie et le Viet Nam n'avaient pas d'arriérés.

Projet de programme et de budget pour l'exercice biennal 2024-2025

53. Le Conseil a examiné le document C/57/4.

54. Le Conseil a approuvé le projet de programme et budget de l'Union pour l'exercice biennal 2024-2025, tel que présenté à l'annexe du document C/57/4, y compris :

- (i) le montant des contributions des membres de l'Union;
- (ii) le plafond proposé pour les dépenses du budget ordinaire de 7 901 307 francs suisses ou les recettes perçues au cours de l'exercice biennal, le montant le plus bas étant retenu; et
- (iii) le nombre total de postes.

Programme des réunions

Approbation des programmes de travail du Comité administratif et juridique, du Comité technique et des groupes de travail techniques

55. Le Conseil a examiné le document C/57/12 et a entendu un exposé oral du président du CAJ sur les travaux de la quatre-vingtième session du CAJ, sur la base du document CAJ/80/6 "Compte rendu".

56. Le Conseil approuve le programme de travail de la quatre-vingt-unième session du CAJ, tel qu'il est présenté dans le compte rendu de la quatre-vingtième session du CAJ (voir le document CAJ/80/6 "Compte rendu", paragraphe 44), avec l'ajout du point suivant à l'ordre du jour de sa quatre-vingt-unième session : "Mises à jour des membres de l'UPOV et des observateurs concernant la mise en œuvre du concept de variétés essentiellement dérivées".

57. Le Conseil prend note des travaux du Comité technique (TC) et des groupes de travail techniques (TWP), ainsi que de l'exposé oral du président du TC sur les travaux de la cinquante-neuvième session du TC, sur la base du document TC/59/28 "Compte rendu".

58. Le Conseil a approuvé les travaux du TC et les programmes de travail des TWP tels qu'ils figurent dans le document TC/59/28 "Compte rendu".

Calendrier des réunions en 2023

59. Le Conseil a examiné le document C/57/8 et la recommandation du Comité consultatif lors de sa cent-unième session, telle que rendue dans le document C/57/8.

60. Le Conseil a approuvé le calendrier des réunions en 2024, ainsi que les dates provisoires des réunions en 2025 et 2026, tels qu'ils figurent dans le document C/57/8, avec les modifications suivantes :

JANVIER 2024

Lundi, 15 TC-EDC (réunion virtuelle) (à 21 heures (heure de Genève))

Mercredi, 17 TC-EDC (réunion virtuelle) (à 11 heures (heure de Genève))

MARS 2024

Mardi 19 et mercredi 20 TC-EDC (réunion virtuelle) (heure à définir)

~~Mercredi 13~~-Lundi 18 EAM/3 (réunion hybride)

Jeudi 21 WG-HRV/5 (réunion hybride)

Vendredi 22 WG-SHF/5 (réunion hybride)

OCTOBRE 2024

Lundi 21 (soir) TC-EDC (réunion hybride)

Élection des nouveaux présidents

61. Le Conseil a élu, dans chaque cas, pour un mandat de trois ans prenant fin avec la soixantième session ordinaire du Conseil, en 2026 :

- (a) M. Lubomir Basta (Slovaquie) en tant que président du Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA);
- (b) Mme Carole Dirwimmer (France) en tant que présidente du Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF);
- (c) Mme Nuria Urquía Fernández (Espagne) en tant que présidente du Groupe de travail technique sur les méthodes et techniques d'essais (TWM);
- (d) Mme Hilary Papworth (Royaume-Uni) en tant que présidente du Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO); et
- (e) M. Yoshiyuki Ohno (Japon) en tant que président du Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV).

Questions pour information :

62. Le Conseil a pris note des documents suivants sous le point 14 "Questions pour information", qui ont été affichés pour information sur la page web du C/57 :

- (a) Rapport sur les activités menées pendant les neuf premiers mois de 2023 (document C/57/3).
- (b) Situation dans les domaines législatif, administratif et technique :
 - (i) Rapports des représentants des membres et des observateurs (document C/57/13)
 - (ii) Coopération en matière d'examen (document C/57/5); Liste des taxons protégés dans les membres de l'Union (document C/57/6); Statistiques sur la protection des obtentions végétales pour la période 2018-2022 (document C/57/7).

63. Le Conseil a pris note de la présentation orale faite par le Bureau de l'Union concernant les informations contenues dans les documents C/57/5 "Coopération en matière d'examen" et C/57/6 "Liste des taxons protégés et statistiques POV" (voir annexe II du présent rapport).

Communiqué de presse

64. Le Conseil a examiné le projet de communiqué de presse figurant dans le document C/57/16.
65. Le Conseil a approuvé le projet de communiqué de presse, tel qu'il figure à l'annexe III du présent rapport.
66. En reconnaissance de sa contribution exceptionnelle à l'UPOV, le Secrétaire général a décerné une médaille d'or de l'UPOV à M. Peter Button, ancien Secrétaire général adjoint de l'UPOV du 1^{er} septembre 2000 au 22 octobre 2023.

67. Ce compte rendu a été adopté par le Conseil à la clôture de sa session, le 27 octobre 2023.

[Les annexes suivent]

ANNEXE I / ANNEX I / ANLAGE I / ANEXO I

LISTE DES PARTICIPANTS / LIST OF PARTICIPANTS /
TEILNEHMERLISTE / LISTA DE PARTICIPANTES

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres /
in the alphabetical order of the French names of the Members /
in alphabetischer Reihenfolge der französischen Namen der Mitglieder /
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / VERBANDSMITGLIEDER / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SÜDAFRIKA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU-NKOANA (Ms.), Director, Genetic Resources, Department of Agriculture, Rural development and Land Reform, Pretoria
(e-mail: noluthandon@daff.gov.za)

Thapelo Martin SEKELE (Mr.), Variety Control Registration Officer, Scientist Production, Genetic Resources, Plant Breeder's Rights, Department of Agriculture, Land Reform and Rural Development, Pretoria
(e-mail: ThapeloS@dalrrd.gov.za)

ALLEMAGNE / GERMANY / DEUTSCHLAND / ALEMANIA

Elmar PFÜLB (Mr.), President, Federal Plant Variety Office, Bundessortenamt, Hanover
(e-mail: postfach.praesident@bundessortenamt.de)

Beate RÜCKER (Ms.), Head of Division, Federal Plant Variety Office, Bundessortenamt, Hanover
(e-mail: beate.ruecker@bundessortenamt.de)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINIEN / ARGENTINA

María Laura VILLAMAYOR (Sra.), Coordinadora de Relaciones Institucionales e Interjurisdiccionales, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: mlvillamayor@inase.gob.ar)

Betina Carla FABBIETTI (Ms.), Second Secretary, Permanent Mission, Geneva
(e-mail: betina.fabbietti@missionarg.ch)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIEN / AUSTRALIA

Edwina VANDINE (Ms.), Chief of Plant Breeders' Rights, Plant Breeder's Rights Office, IP Australia, Woden
(e-mail: edwina.vandine@ipaaustralia.gov.au)

Isabel Louise WARD (Ms.), Assistant Director, Plant Breeder's Rights, IP Australia, Woden
(e-mail: Isabel.Ward@ipaaustralia.gov.au)

AUTRICHE / AUSTRIA / ÖSTERREICH / AUSTRIA

Birgit GULZ-KUSCHER (Ms.), Legal Advisor for Seed Law and Plant Variety Protection Law, Bundesministerium für Land- und Forstwirtschaft, Regionen und Wasserwirtschaft, Wien
(e-mail: birgit.gulz-kuscher@bml.gv.at)

BÉLARUS / BELARUS / BELARUS / BELARÚS

Uladzimir BEINIA (Mr.), Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

Tatsiana SIAMASHKA (Ms.), Deputy Director, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

Maryna SALADUKHA (Ms.), Deputy Head, International Cooperation Department, State Inspection for Testing and Protection of Plant Varieties, Minsk
(e-mail: belsort@mail.ru)

BELGIQUE / BELGIUM / BELGIEN / BÉLGICA

Shannah BOENS (Ms.), Attaché, FPS Economy, Bruxelles
(e-mail: shannah.boens@economie.fgov.be)

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE) / BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) /
BOLIVIEN (PLURINATIONALER STAAT) / BOLIVIA (ESTADO PLURINACIONAL DE)

José Luis VACAFLOR DOMÍNGUEZ (Sr.), Responsable Nacional de Fiscalización y Registros de Semillas, Instituto Nacional de Innovación Agropecuaria y Forestal - INIAF, La Paz
(e-mail: joseluisvacafloor@hotmail.com)

BOSNIE-HERZÉGOVINE / BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIEN UND HERZEGOWINA /
BOSNIA Y HERZEGOVINA

Mirjana BRZICA (Ms.), Head, Department of seeds, seedling and protection of new varieties of plants, Administration of Bosnia and Herzegovina for Plant Health Protection, Ministry of Foreign Trade and Economic Relations, Sarajevo
(e-mail: mirjana.brzica@uzzb.gov.ba)

BRÉSIL / BRAZIL / BRASILIEN / BRASIL

Stefânia PALMA ARAUJO (Ms.), Coordinator, Plant Variety Protection Office, National Plant Variety Protection Service, Serviço Nacional de Proteção de Cultivares (SNPC), Brasília
(e-mail: stefania.araujo@agro.gov.br)

CANADA / CANADA / KANADA / CANADÁ

Anthony PARKER (Mr.), Commissioner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: anthony.parker@inspection.gc.ca)

Marc DE WIT (Mr.), Senior Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: Marc.deWit@Inspection.gc.ca)

Ashley BALCHIN (Ms.), Senior Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: ashley.balchin@inspection.gc.ca)

Renée CLOUTIER (Ms.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: Renee.Cloutier@inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE / CHILE

Manuel Antonio TORO UGALDE (Sr.), Jefe Sección, Registro de Variedades Protegidas, Departamento de Semillas y Plantas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile
(e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA / CHINA

Yehan CUI (Mr.), Chief Agronomist, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing
(e-mail: cuiyehan@agri.gov.cn)

Yonghai WANG (Mr.), Director-General, PVP Office, National Forestry and Grassland Administration, Beijing
(e-mail: kjzxxpc@cnpvp.net)

Guang CHEN (Mr.), Division Director, Division of Plant Variety Protection, Office for Protection of New Varieties of Plant, National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing
(e-mail: chenguang@cnpvp.net)

Xiujie ZHANG (Ms.), Division Director, Division of DUS Tests, Development Center of Science and Technology (DCST), Beijing
(e-mail: zhxj7410@sina.com)

Yongqi ZHENG (Mr.), Researcher, National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing
(e-mail: zyq8565@126.com)

Xiang HE (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission of China to the United Nations Office and Other International Organizations, Geneva
(e-mail: hexiang0818@163.com)

Boxuan WU (Mr.), Program Administrator, Division I, International Cooperation Department, China National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing
(e-mail: wuboxuan@cnipa.gov.cn)

Chan ZHANG (Ms.), Program Officer, International Cooperation Department, National Intellectual Property Administration (CNIPA), Beijing
(e-mail: zhangchan_1@cnipa.gov.cn)

COLOMBIE / COLOMBIA / KOLUMBIEN / COLOMBIA

Alfonso Alberto ROSERO (Sr.), Director Técnico de Semillas, Subgerencia de Protección Vegetal, Instituto Colombiano Agropecuario (ICA), Bogotá
(e-mail: alberto.rosero@ica.gov.co)

COSTA RICA / COSTA RICA / COSTA RICA / COSTA RICA

Tania LÓPEZ LEE (Sra.), Directora Ejecutiva, Oficina Nacional de Semillas (OFINASE), San José
(e-mail: tlopez@ofinase.go.cr)

CROATIE / CROATIA / KROATIEN / CROACIA

Zeljka CEGUR (Ms.), Head of Department, Department for Plant Reproductive Material, Directorate-General for Agricultural Land, Plant Production and Market, Zagreb
(e-mail: zeljka.cegur@mps.hr)

Dunja HALAPIJA KAZIJA (Ms.), Senior Advisor, Department for plant reproductive material, Directorate-General for Agricultural Land, Plant Production and Market, Zagreb
(e-mail: dunja.halapija@mps.hr)

DANEMARK / DENMARK / DÄNEMARK / DINAMARCA

Kristine Bech KLINDT (Ms.), Chief Legal Consultant, Plants & Biosecurity, The Danish Agricultural Agency, Copenhagen
(e-mail: planter&biosikkerhed@lbst.dk)

ÉGYPTE / EGYPT / ÄGYPTEN / EGIPTO

Shymaa ABOSHOSHA (Ms.), Agronomist, Plant Variety Protection Office (PVPO), Central Administration for Seed Testing and Certification (CASC), Giza
(e-mail: sh_z9@hotmail.com)

ESPAGNE / SPAIN / SPANIEN / ESPAÑA

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Sra.), Jefe de Área de Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (MPA y OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Madrid
(e-mail: nurquia@mapa.es)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / VEREINIGTE STAATEN VON AMERIKA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Nyeemah GRAZIER (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: nyeemah.grazier@uspto.gov)

Christian HANNON (Mr.), Senior Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: christian.hannon@uspto.gov)

Ruihong GUO (Ms.), Deputy Administrator, AMS, Science & Technology Program, United States Department of Agriculture (USDA), Washington D.C.
(e-mail: ruihong.guo@usda.gov)

Hasan S. AHMED (Mr.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs, U.S. Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: Hasan.Ahmed@USPTO.gov)

Florence DOVAL (Ms.), Foreign Affairs Officer, Office of Intellectual Property Enforcement, U.S. Department of State, Washington D.C.
(e-mail: DovalF@state.gov)

Yasmine Nicole FULENA (Ms.), Intellectual Property Advisor, Permanent Mission, Chambésy
(e-mail: fulenayn@state.gov)

FÉDÉRATION DE RUSSIE / RUSSIAN FEDERATION / RUSSISCHE FÖDERATION /
FEDERACIÓN DE RUSIA

Anton MINAEV (Mr.), Counsellor, Permanent Mission, Geneva
(e-mail: anton_minaev@outlook.com)

Olga PANTELEEVA (Ms.), Counsellor, Embassy of the Russian Federation, Bern
(e-mail: o.panteleyeva@mcx.gov.ru)

Anastasiia TOROPOVA (Ms.), Second secretary, Permanent Mission, Geneva
(e-mail: toropovaaa1@yandex.ru)

Ivan TARUTIN (Mr.), Third Secretary, Permanent Mission, Geneva
(e-mail: Tarutin.ivan@gmail.com)

FINLANDE / FINLAND / FINNLAND / FINLANDIA

Tarja HIETARANTA (Ms.), Senior Specialist, Plant Variety Registration, Finnish Food Authority, Loimaa
(e-mail: tarja.hietaranta@ruokavirasto.fi)

GHANA / GHANA / GHANA / GHANA

Diana Asonoba DAPAAH (Ms.), Deputy Attorney General and Deputy Minister of Justice, Office of the Attorney General and Ministry of Justice, Accra
(e-mail: diana.dapaah@mojagd.gov.gh)

Grace Ama ISSAHAQUE (Ms.), Registrar-General, Ministry of Justice, Accra
(e-mail: graceissahaque@hotmail.com)

Teddy EDU-YAW (Mr.), Principal IT/IM Officer, Registrar-General's Department, Ministry of Justice, Accra
(e-mail: eduyaw@gmail.com)

HONGRIE / HUNGARY / UNGARN / HUNGRÍA

Dóra GYETVAINÉ VIRÁG (Ms.), Vice-President for Industrial Property Administration, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest
(e-mail: dora.virag@hipo.gov.hu)

Katalin MIKLÓ (Ms.), Head, Patent Department, Hungarian Intellectual Property Office (HIPO), Budapest
(e-mail: katalin.miklo@hipo.gov.hu)

IRLANDE / IRELAND / IRLAND / IRLANDA

Elizabeth HYLAND (Ms.), Deputy Controller of Plant Breeders Rights, Department of Agriculture, Food and the Marine, Leixlip
(e-mail: Elizabeth.Hyland@agriculture.gov.ie)

ISRAËL / ISRAEL / ISRAEL / ISRAEL

Dikla DABBY-NAOR (Ms.), Chairperson, Plant Breeders' Rights Council, Ministry of Agriculture and Rural Development, Beit-Dagan
(e-mail: diklad@moag.gov.il)

ITALIE / ITALY / ITALIEN / ITALIA

Alessandro FARACI (Mr.), Patents Examiner, Italian Patent and Trademark Office, Ministry of Enterprises and Made in Italy, Roma
(e-mail: alessandro.faraci@mise.gov.it)

Felice Piscitello (Mr.), Attaché, Permanent Mission of Italy to the United Nations Office and other international organizations in Geneva
(e-mail: rappoi.ginevra@esteri.it)

JAPON / JAPAN / JAPAN / JAPÓN

Minori HAGIWARA (Ms.), Director for International Affairs on Plant Variety Protection, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: minori_hagiwara110@maff.go.jp)

KIRGHIZISTAN / KYRGYZSTAN / KIRGISISTAN / KIRGUISTÁN

Bakytbek ABYSHBAEV (Mr.), Chief Specialist, Kyrgyzpatent, Bishkek
(e-mail: b.abyshbaev@patent.kg)

LITUANIE / LITHUANIA / LITAUEN / LITUANIA

Austė GEDDES (Ms.), Chief Specialist in Plant Variety Protection, State Plant Service, Vilnius
(e-mail: auste.geddes@vatzum.lt)

MAROC / MOROCCO / MAROKKO / MARRUECOS

Zoubida TAOUSSI (Mme), Responsable de la protection des obtentions végétales, Office National de Sécurité Sanitaire de Produits Alimentaires (ONSSA), Rabat
(e-mail: ztaoussi67@gmail.com)

MEXIQUE / MEXICO / MEXIKO / MÉXICO

Leobigildo CORDOVA TÉLLEZ (Sr.), Director, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México
(e-mail: leobigildo.cordova@agricultura.gob.mx)

Víctor Manuel VÁSQUEZ NAVARRETE (Sr.), Director de área, Servicio Nacional de Inspección y Certificación de Semillas (SNICS), Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural (Agricultura), Ciudad de México
(e-mail: victor.vasquez@agricultura.gob.mx)

Maria del Pilar ESCOBAR BAUTISTA (Ms.), Consejera, Misión Permanente, Ginebra
(e-mail: pescobar@sre.gob.mx)

Jesús Mario CHACÓN CARRILLO (Mr.), Counsellor, Misión Permanente, Ginebra
(e-mail: mchaconc@sre.gob.mx)

Itzel FERNÁNDEZ PANDO (Ms.), Advisor, Misión Permanente, Ginebra
(e-mail: telecomoge@sre.gob.mx)

NORVÈGE / NORWAY / NORWEGEN / NORUEGA

Pia BORG (Ms.), Senior Advisor, Norwegian Food Safety Authority, Brumunddal
(e-mail: pia.borg@mattilsynet.no)

Elin Cecilie RANUM (Ms.), Advisor, Utviklingsfondet, Oslo
(e-mail: elin@utviklingsfondet.no)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NEUSEELAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher James BARNABY (Mr.), PVR Manager / Assistant Commissioner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Economic Development, Christchurch
(e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

Cecilia REQUEJO-JACKMAN (Ms.), Senior Plant Variety Rights Examiner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Economic Development, Christchurch
(e-mail: Cecilia.R-Jackman@pvr.govt.nz)

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI) / AFRICAN INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (OAPI) / AFRIKANISCHE ORGANISATION FÜR GEISTIGES EIGENTUM (OAPI) / ORGANIZACIÓN AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (OAPI)

Vladimir Ludovic MEZUI ONO (M.), Chef de Projet de Promotion des Obtentions Végétales (PPOV), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Yaoundé, Cameroun
(e-mail: vladimir.mezui@oapi.int)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / NIEDERLANDE / PAÍSES BAJOS

Kees Jan GROENEWOUD (Mr.), Secretary, Board for Plant Varieties (Raad voor plantenrassen), Roelofarendsveen
(e-mail: c.j.a.groenewoud@raadvoorplantenrassen.nl)

Marien VALSTAR (Mr.), Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, DG Agro, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, The Hague
(e-mail: m.valstar@minlnv.nl)

John VAN RUITEN (Mr.), Managing Director, Ministerie van Landbouw, Natuurbeheer en Visserij, Den Haag
(e-mail: j.v.ruiten@naktuinbouw.nl)

Bernadette REGEER (Ms.), Coordinating policy advisor, Phytosanitary Affairs and Propagating material, DG
Agro & Nature, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, Den Haag
(e-mail: b.regeer@minInv.nl)

POLOGNE / POLAND / POLEN / POLONIA

Alicja RUTKOWSKA-ŁOŚ (Ms.), Head of National Listing and PBR Protection Office, Research Centre for
Cultivar Testing (COBORU), Słupia Wielka
(e-mail: a.rutkowska-los@coboru.gov.pl)

Małgorzata JANISZEWSKA-MICHALSKA (Ms.), Head of Legal and Human Resources Office, Research
Centre for Cultivar Testing (COBORU), Słupia Wielka
(e-mail: m.janiszevska@coboru.gov.pl)

PORTUGAL / PORTUGAL / PORTUGAL

Carlos GODINHO (Mr.), Senior officer, Directorate General for Food and Veterinary (DGAV), Lisboa
(e-mail: carlos.godinho@dgav.pt)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPUBLIK KOREA / REPÚBLICA DE COREA

JongPil KIM (Mr.), Director, Plant Variety Protection Division, Korean Seed and Variety Service (KSVS),
Gimcheon City
(e-mail: kimjp21@korea.kr)

Yong Seok JANG (Mr.), Deputy Director, Plant Variety Protection Division, National Forest Seed Variety
Center (NFSV), Chungcheongbukdo
(e-mail: mushrm@korea.kr)

Chan Woong PARK (Mr.), Deputy Director/Examiner, Plant Variety Protection Division, Korea Seed and
Variety Service (KSVS), Jeju-Do
(e-mail: chwopark@korea.kr)

Tae Hoon KIM (Mr.), Senior Forest Researcher, Examiner, National Forest Seed Variety Center (NFSV),
Chungcheongbuk-do
(e-mail: algae23@korea.kr)

Won-Bum CHO (Mr.), Forest Researcher, Plant Variety Protection Division, National Forest Seed Variety
Center (NFSV), Chungcheongbuk-do
(e-mail: rudis99@korea.kr)

Hwan-Su HWANG (Mr.), Forest Researcher, Plant Variety Protection Division, National Forest Seed Variety
Center, Korea Forest Service, Chungcheongbuk-do
(e-mail: hwansu3368@korea.kr)

Kwanghong LEE (Mr.), Researcher, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City
(e-mail: grin@korea.kr)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / TSCHECHISCHE REPUBLIK / REPÚBLICA CHECA

Daniel JUREČKA (Mr.), Director General, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture
(ÚKZÚZ), Brno
(e-mail: daniel.jurecka@ukzuz.cz)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA /
VEREINIGTE REPUBLIK TANSANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Patrick NGWEDIAGI (Mr.), Director General, Tanzania Official Seed Certification Institute (TOSCI),
Morogoro
(e-mail: dg@tosci.go.tz)

Twalib Mustafa NJOHOLE (Mr.), Registrar of Plant Breeders' Rights, Plant Breeders Rights' Office, Ministry
of Agriculture (MoA), Dodoma
(e-mail: twalib.njohole@kilimo.go.tz)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMĂNIEN / RUMANIA

Teodor Dan ENESCU (Mr.), Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bucarest
(e-mail: enescu_teodor@istis.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / VEREINIGTES KÖNIGREICH / REINO UNIDO

Kat DEEKS (Ms.), Plant Variety and seeds policy Team Leader, Department for Environment, Food and Rural Affairs (Defra), Cambridge
(e-mail: katherine.deeks@defra.gov.uk)

Caroline POWER (Ms.), Subject Matter Expert Plant Varieties & Seeds, Senior Executive Officer (TARA), Plant and Bee Health Transformation Programme, Animal and Plant Health Agency (APHA), Cambridge
(e-mail: caroline.power@apha.gov.uk)

SERBIE / SERBIA / SERBIEN / SERBIA

Gordana LONCAR (Ms.), Senior Adviser for Plant Variety protection, Plant Protection Directorate, Group for Plant Variety Protection and Biosafety, Ministry of Agriculture, Forestry and Water Management, Belgrade
(e-mail: gordana.loncar@minpolj.gov.rs)

SLOVÉNIE / SLOVENIA / SLOWENIEN / ESLOVENIA

Barbara VINTAR (Ms.), Advisor, Agriculture Directorate, Ministry of Agriculture, Forestry and Food (MAFF), Ljubljana
(e-mail: barbara.vintar@gov.si)

SUÈDE / SWEDEN / SCHWEDEN / SUECIA

Magnus FRANZÉN (Mr.), Deputy Head, Plant and Control Department, Swedish Board of Agriculture, Jönköping
(e-mail: magnus.franzen@jordbruksverket.se)

SUISSE / SWITZERLAND / SCHWEIZ / SUIZA

Alwin KOPSE (M.), Sous-directeur général adjoint, Responsable de secteur d'affaires internationales et systèmes alimentaires, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern
(e-mail: alwin.kopse@blw.admin.ch)

Eva TSCHARLAND (Ms.), Jurist, Fachbereich Recht und Verfahren, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern
(e-mail: eva.tscharland@blw.admin.ch)

Manuela BRAND (Ms.), Plant Variety Rights Office, Plant Health and Varieties, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Bern
(e-mail: manuela.brand@blw.admin.ch)

TUNISIE / TUNISIA / TUNESIEN / TÚNEZ

Omar BRAHMI (M.), Ingénieur en chef, Chef service Évaluation, Homologation et Protection des Obtentions Végétales, Direction Générale de la Santé Végétale et de Contrôle des Intrants Agricoles, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche, Tunis
(e-mail: bo.dgpcqpa@iresa.agrinet.tn)

TÜRKIYE / TÜRKIYE / TÜRKEI / TÜRKIYE

Mehmet ÇAKMAK (Mr.), PBR Expert, Senior Agricultural Engineer, Msc., Seed Department, General Directorate of Plant Production, Ministry of Agriculture and Forestry, Ankara
(e-mail: mehmet.cakmak@tarimorman.gov.tr)

Nilufer YILDIRIM SOZMEN (Mr.), PBR Expert, Senior Agricultural Engineer, Ankara
(e-mail: nilufer.sozmen@tarimorman.gov.tr)

Aysen ALAY VURAL (Ms.), Research Programme Coordinator, General Directorate Of Agricultural Research and Policy, Ankara
(e-mail: aysen.alayvural@tarimorman.gov.tr)

Cagri OVAYURT (Ms.), Agricultural Engineer, General Directorate of Agricultural Research and Policies, Ankara
(e-mail: cagri.ovayurt@tarimorman.gov.tr)

UKRAINE / UKRAINE / UKRAINE / UCRANIA

Nataliia HOLICHENKO (Ms.), Head, Department of International Cooperation and Support of the UPOV Council Representative, Ukrainian Institute for Plant Variety Examination, Kyiv
(e-mail: nataliia.holichenko@gmail.com)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / EUROPÄISCHE UNION / UNIÓN EUROPEA

José Antonio SOBRINO MATÉ (Sr.), Subdirector General de Medios de Producción Agrícola, Oficina Española de Variedades Vegetales (MPA y OEVV), DG Producciones y Mercados Agrarios, Ministerio de Agricultura y Pesca, Alimentación (MAPA), Madrid
(e-mail: jasobrino@mapa.es)

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Sra.), Jefe de Área de Registro de Variedades, Oficina Española de Variedades Vegetales (MPA y OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Madrid
(e-mail: nurquia@mapa.es)

Francesco MATTINA (Mr.), President, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: mattina@cpvo.europa.eu)

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Plant Reproductive Material, Unit G1 Plant Health, Directorate General for Health and Food Safety (DG SANTE), European Commission, Brussels
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Dirk THEOBALD (Mr.), Senior Adviser, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

II. OBSERVATEURS / OBSERVERS / BEOBACHTER / OBSERVADORES

ARABIE SAOUDITE / SAUDI ARABIA / SAUDI-ARABIEN / ARABIA SAUDITA

Ali NAMAZI (Mr.), Head of Plant Varieties, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh
(e-mail: anamazi@saip.gov.sa)

Fahd ALAIJAN (Mr.), Patent Support Expert, Saudi Authority for Intellectual Property (SAIP), Riyadh
(e-mail: fajlan@saip.gov.sa)

THAÏLANDE / THAILAND / THAILAND / TAILANDIA

Rungthiwa THANUMTHAT (Ms.), Senior Agricultural Research Officer, Plant Variety Protection Office, Ministry of Agriculture and Cooperatives, Bangkok
(e-mail: rungthiwa_pvp@yahoo.com)

Jaruwan SUKKHAROM (Ms.), Minister Counsellor, Permanent Mission of Thailand to the WTO, Geneva
(e-mail: jaruwan@thaiwto.com)

III. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANISATIONEN / ORGANIZACIONES

AFRICAN SEED TRADE ASSOCIATION (AFSTA)

Justin J. RAKOTOARISAONA (Mr.), Secretary General, African Seed Trade Association (AFSTA), Nairobi, Kenya
(e-mail: justin@afsta.org)

Catherine LANGAT (Ms.), Technical Manager, African Seed Trade Association (AFSTA), Nairobi, Kenya
(e-mail: catherine@afsta.org)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS (Mr.), Consultant, CropLife International, Bruxelles, Belgium
(e-mail: marcel@bruinsseedconsultancy.com)

ORGANISATION RÉGIONALE AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (ARIPO) /
AFRICAN REGIONAL INTELLECTUAL PROPERTY ORGANIZATION (ARIPO) /
AFRIKANISCHE REGIONALORGANISATION FÜR GEWERBLICHES EIGENTUM (ARIPO) /
ORGANIZACIÓN REGIONAL AFRICANA DE LA PROPIEDAD INTELECTUAL (ARIPO)

Flora Kokwihyukya MPANJU (Ms.), Intellectual Property Director, African Regional Intellectual Property Organization (ARIPO), Harare, Zimbabwe
(e-mail: fmpanju@aripo.org)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES HORTICOLES À REPRODUCTION ASEJUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEJUALY REPRODUCED HORTICULTURAL PLANTS (CIOPORA) / INTERNATIONALE GEMEINSCHAFT DER ZÜCHTER VEGETATIV VERMEHRBARER GARTENBAULICHER PFLANZEN (CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE OBTENTORES DE PLANTAS HORTÍCOLAS DE REPRODUCCIÓN ASEJUALADA (CIOPORA)

Edgar KRIEGER (Mr.), Secretary General, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Horticultural Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany
(e-mail: edgar.krieger@ciopora.org)

Selena TRAVAGLIO (Ms.), Legal Counsel, International Community of Breeders of Asexually Reproduced Horticultural Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany
(e-mail: selena.travaglio@ciopora.org)

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS HORTICOLES (AIPH) / INTERNATIONAL ASSOCIATION OF HORTICULTURAL PRODUCERS (AIPH) / INTERNATIONALER VERBAND DES ERWERBSGARTENBAUES (AIPH) / ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE PRODUCTORES HORTÍCOLAS (AIPH)

Mia HOPPERUS BUMA (Ms.), Advisor, Committee for Novelty Protection, International Association of Horticultural Producers (AIPH), The Hague, Netherlands
(e-mail: info@miabuma.nl)

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY

François MEIENBERG (Mr.), Coordinator, Association for Plant Breeding for the Benefit of Society (APBEBES), Zürich, Switzerland
(e-mail: contact@apbrebes.org)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA)

Diego A. RISSO (Sr.), Director Ejecutivo, Seed Association of the Americas (SAA), Montevideo, Uruguay
(e-mail: drisso@saaseed.org)

ASSOCIATION DES OBTENTEURS HORTICOLES EUROPÉENS (AOHE) / ASSOCIATION OF EUROPEAN HORTICULTURAL BREEDERS (AOHE) / VERBAND EUROPÄISCHER GARTENBAUZÜCHTER (AOHE) / ASOCIACIÓN DE OBTENTORES HORTÍCOLAS EUROPEOS (AOHE)

Dominique THÉVENON (Ms.), President - AOHE, Board Member and Treasurer - CIOPORA, Association of European Horticultural Breeders (AOHE), Piolenc
(e-mail: t.dominique4@orange.fr)

IV. BUREAU DE L'OMPI / OFFICE OF WIPO / BÜRO DER WIPO / OFICINA DE LA OMPI

Chitra NARAYANASWANY (Ms.), Director, Program Planning and Finance (Controller), Department of Program Planning and Finance

Janice COOK ROBBINS (Ms.), Director, Finance Division, Department of Program Planning and Finance

Maya Catharina BACHNER (Ms.), Director, Program Performance and Budget Division, Department of Program Planning and Finance

Isabel MONTAGNE (Ms.), Senior Project Manager, Program Performance and Budget Division, Department of Program Planning and Finance

V. VÉRIFICATEUR EXTERNE DE L'UPOV / EXTERNAL AUDITOR OF UPOV / EXTERNER REVISOR DER UPOV / AUDITOR EXTERNO DE LA UPOV

Pete CASSIDY (Mr.), Engagement Manager, National Audit Office, United Kingdom

VI. BUREAU / OFFICER / VORSITZ / OFICINA

Yehan CUI (Mr.), President

Anthony PARKER (Mr.), Vice-President

VII. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / BÜRO DER UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Daren TANG (Mr.), Secretary-General

Yolanda HUERTA (Ms.), Vice Secretary-General

Martin EKVAD (Mr.), Director of Legal Affairs

Leontino TAVEIRA (Mr.), Director of Global Development and Technical Affairs

Hend MADHOUR (Ms.), IT Officer

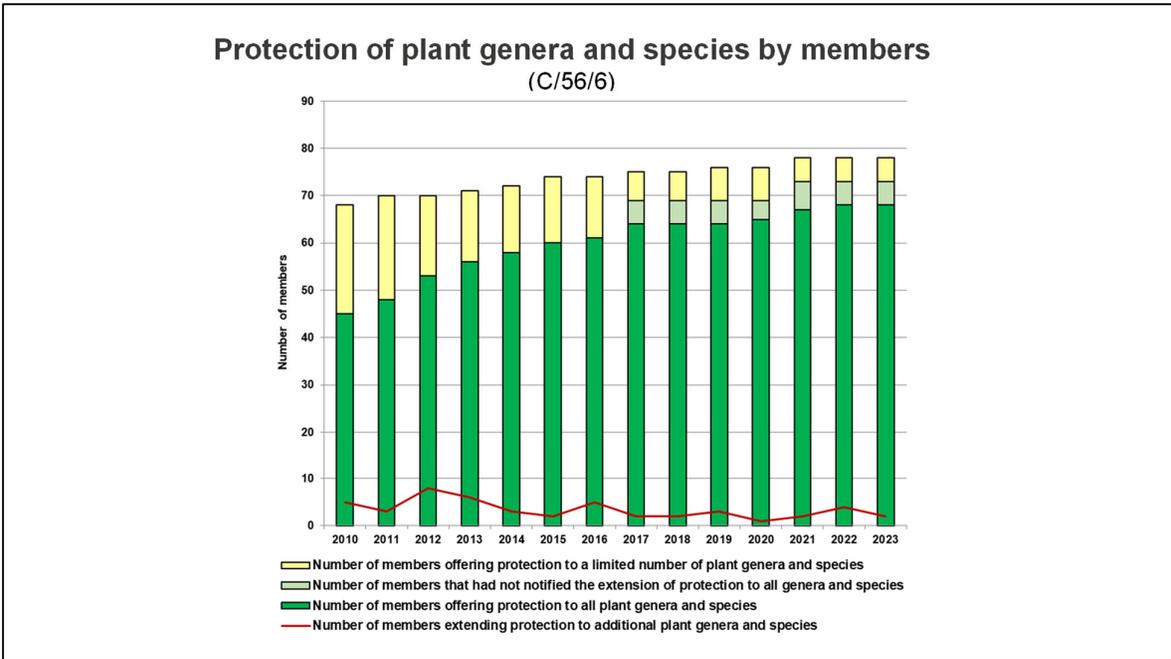
Manabu SUZUKI (Mr.), Technical/Regional Officer (Asia)

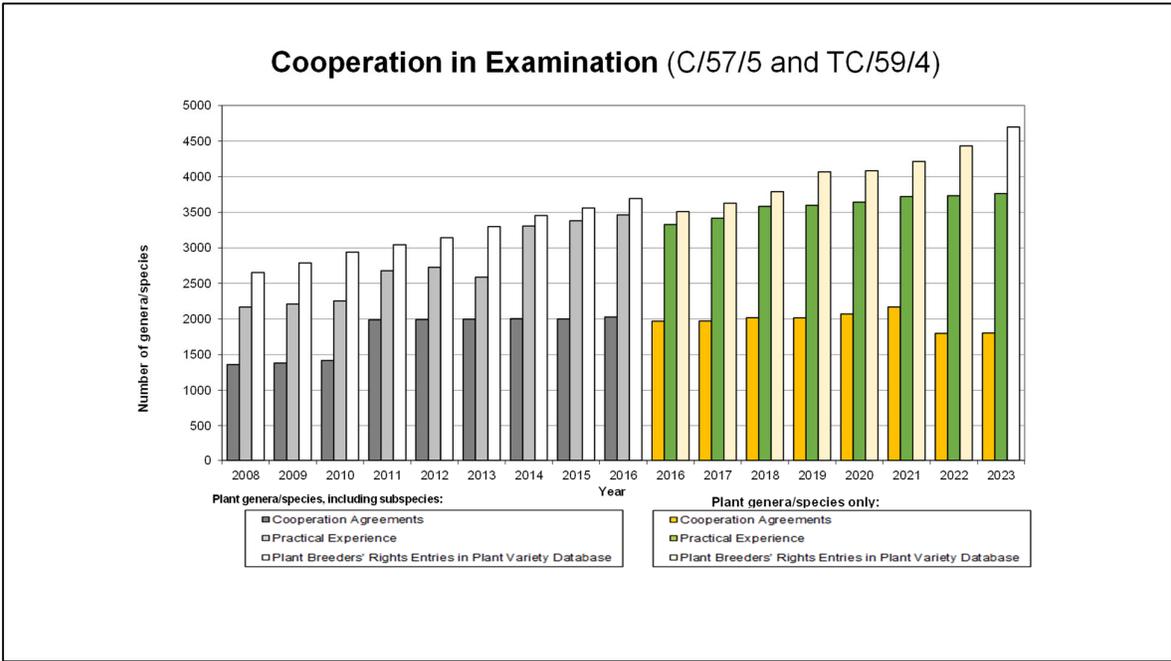
Kees VAN ETTEKOVEN (Mr.), Technical Expert

[L'annexe II suit /
Annex II follows /
Anlage II folgt /
Sigue el Anexo II]

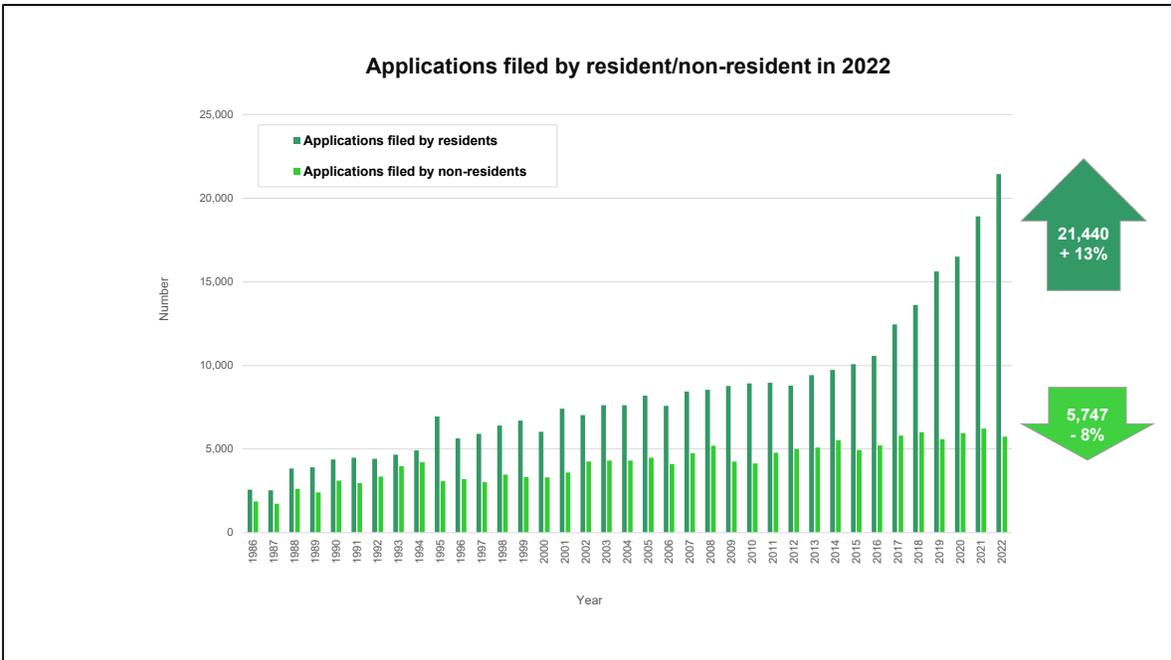
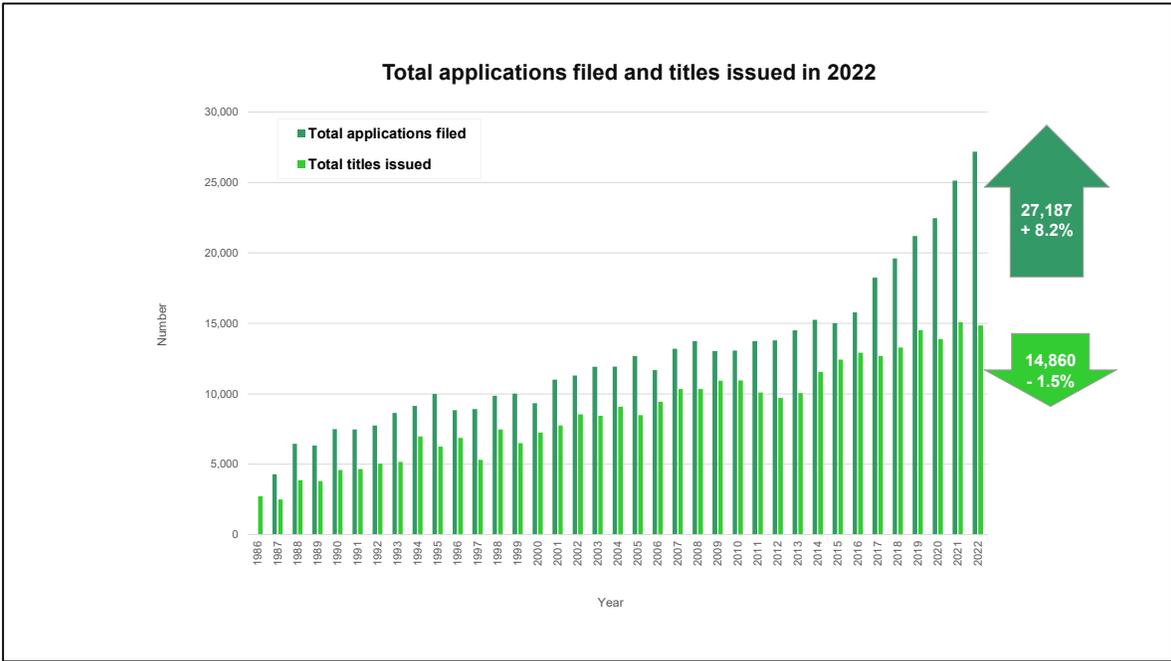
PRÉSENTATION FAITE PAR LE BUREAU DE L'UNION CONCERNANT LES INFORMATIONS
CONTENUES DANS LES DOCUMENTS C/57/5 "COOPÉRATION EN MATIÈRE D'EXAMEN",
C/57/6 "LISTE DES TAXONS PROTÉGÉS ET STATISTIQUES POV" ET
C/57/7 "STATISTIQUES SUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES POUR
LA PÉRIODE 2018-2022"

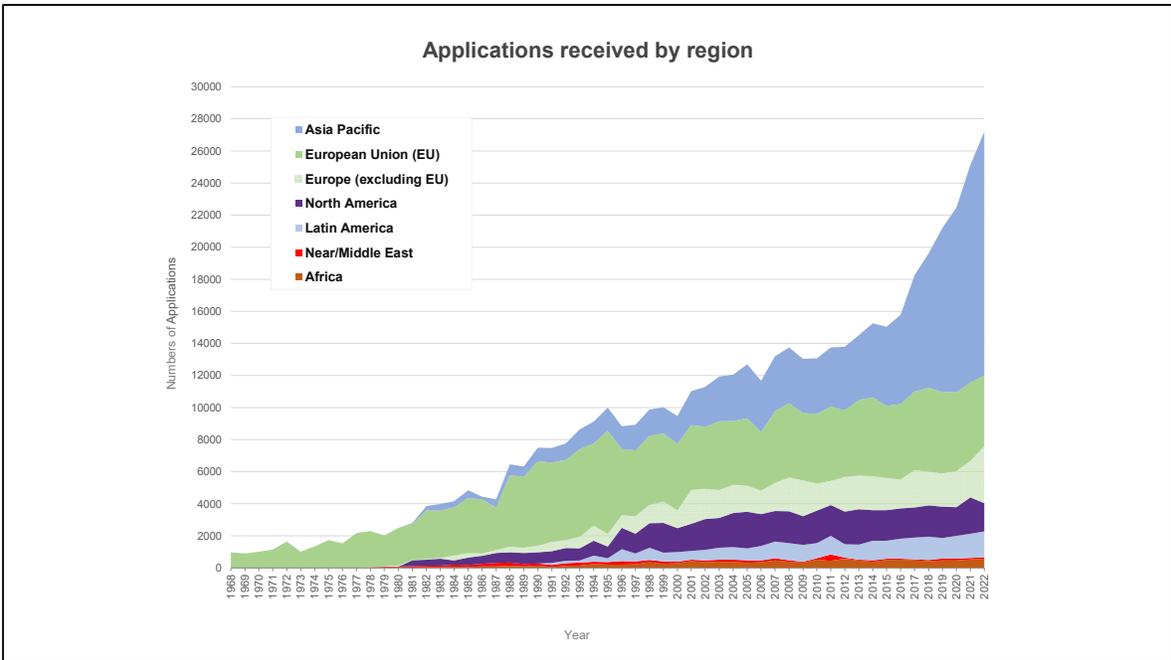
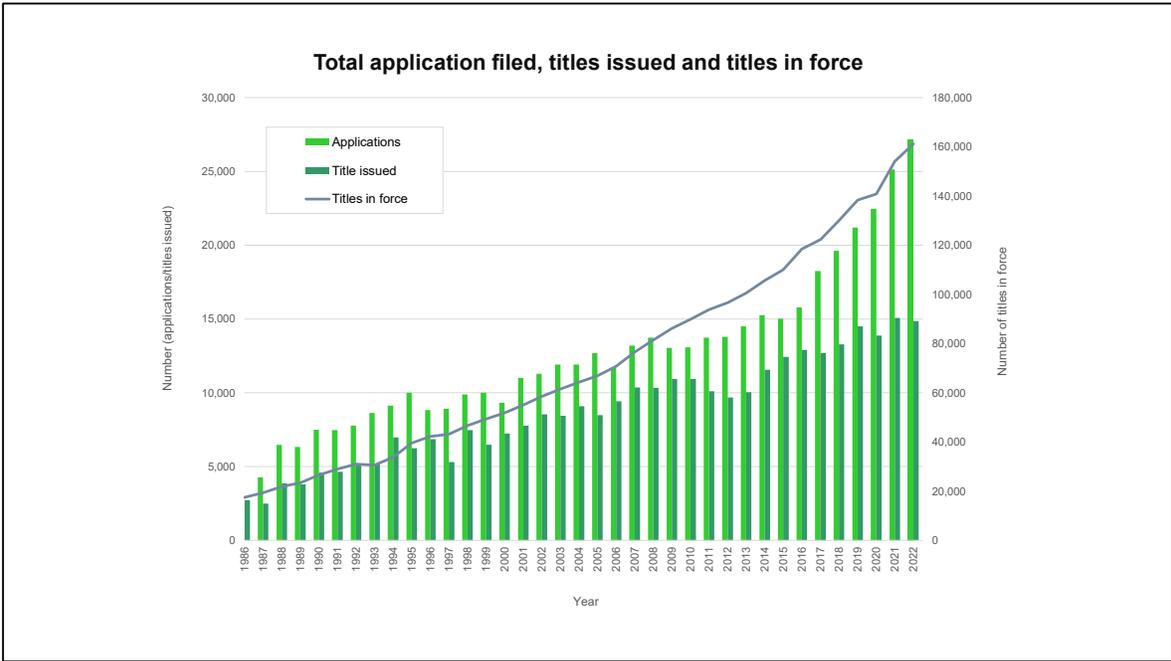
Cooperation in examination (document C/57/5)
List of the taxa protected by the members of the Union (document C/57/6);



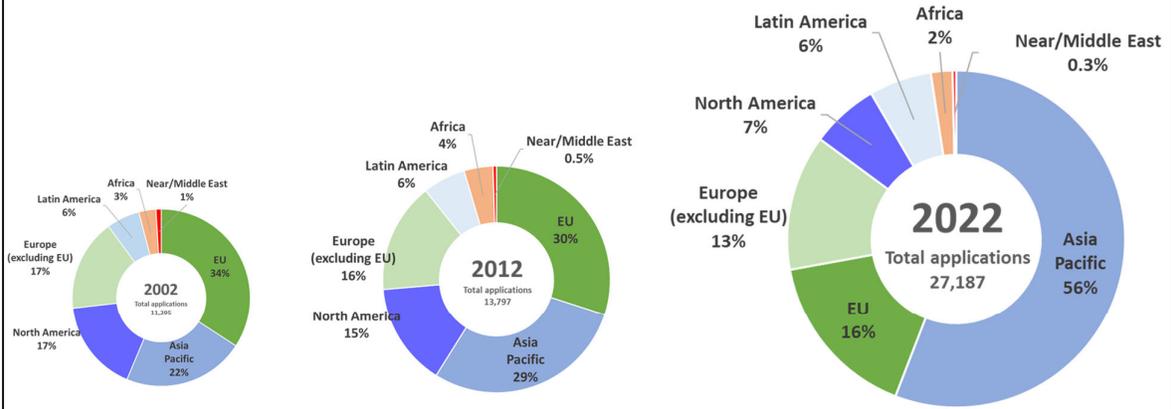


Plant variety protection statistics for the period 2017 – 2021
document C/57/7

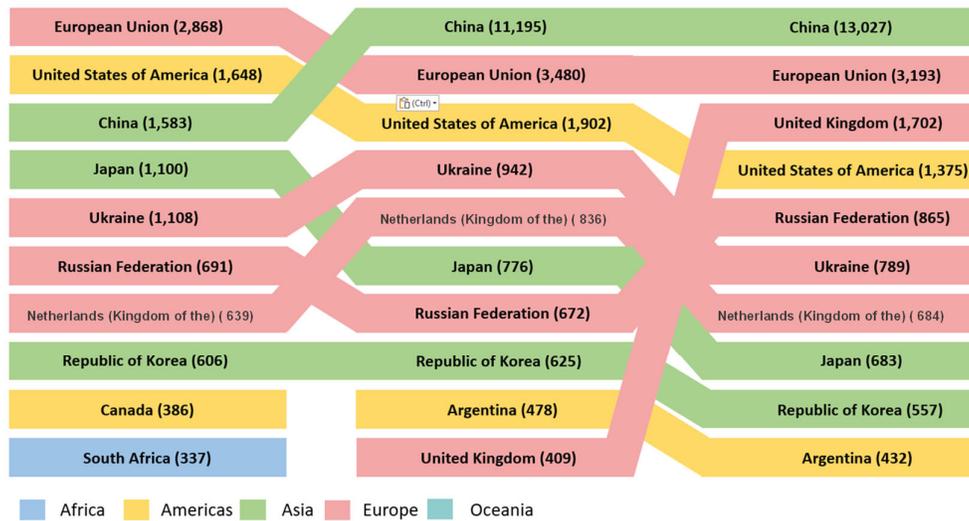


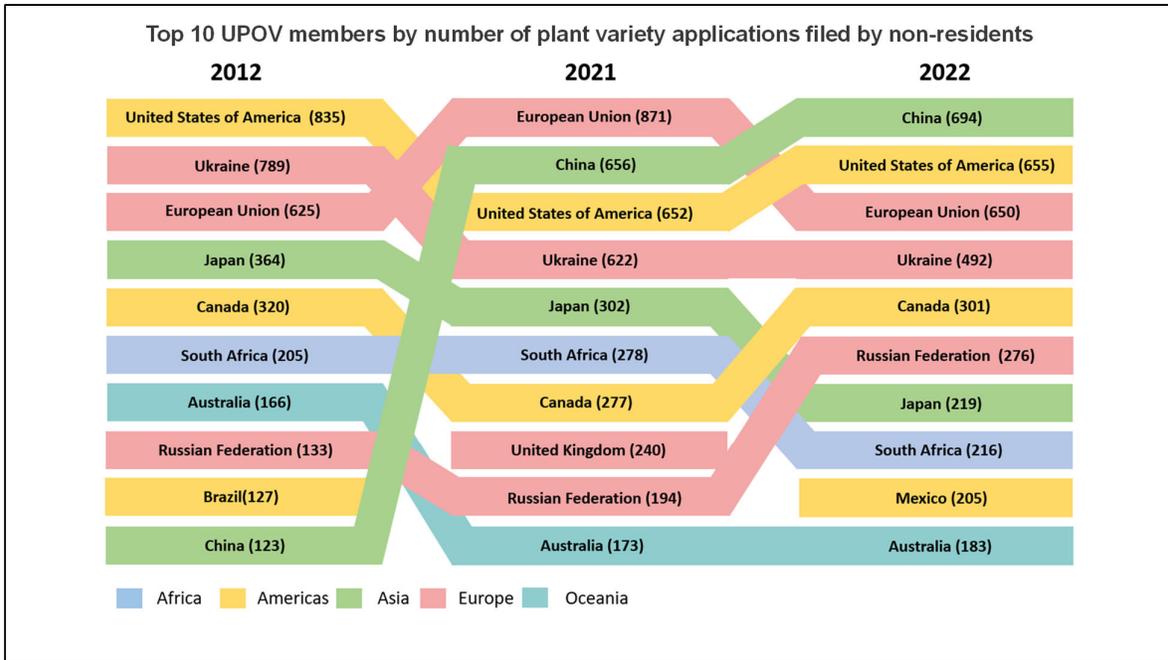
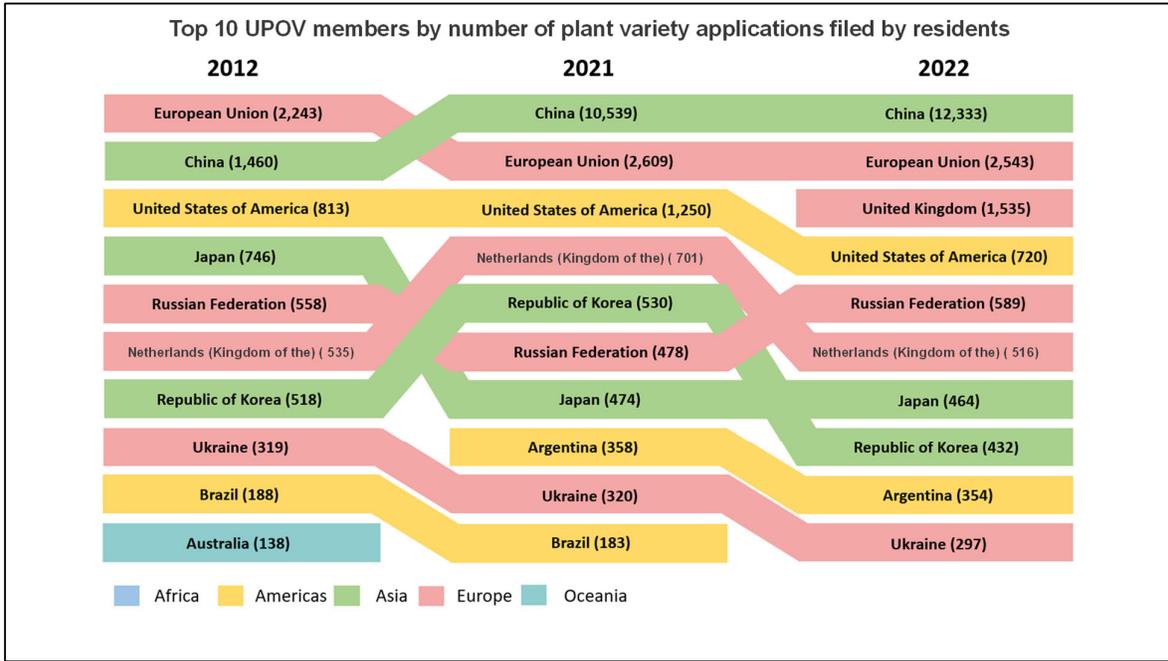


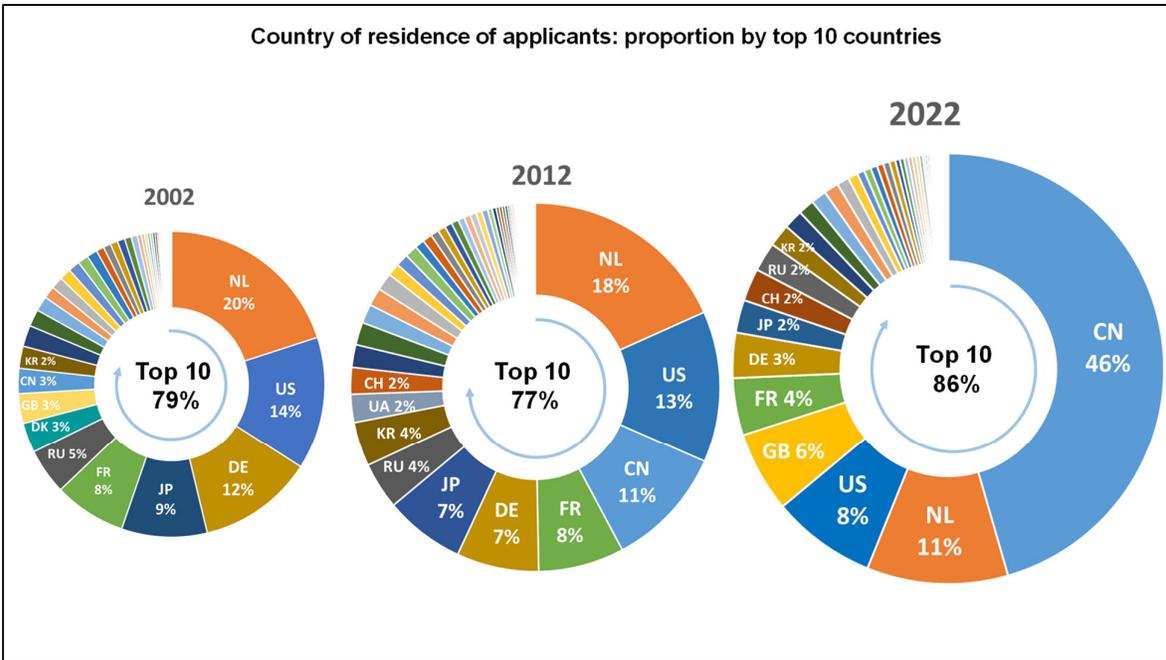
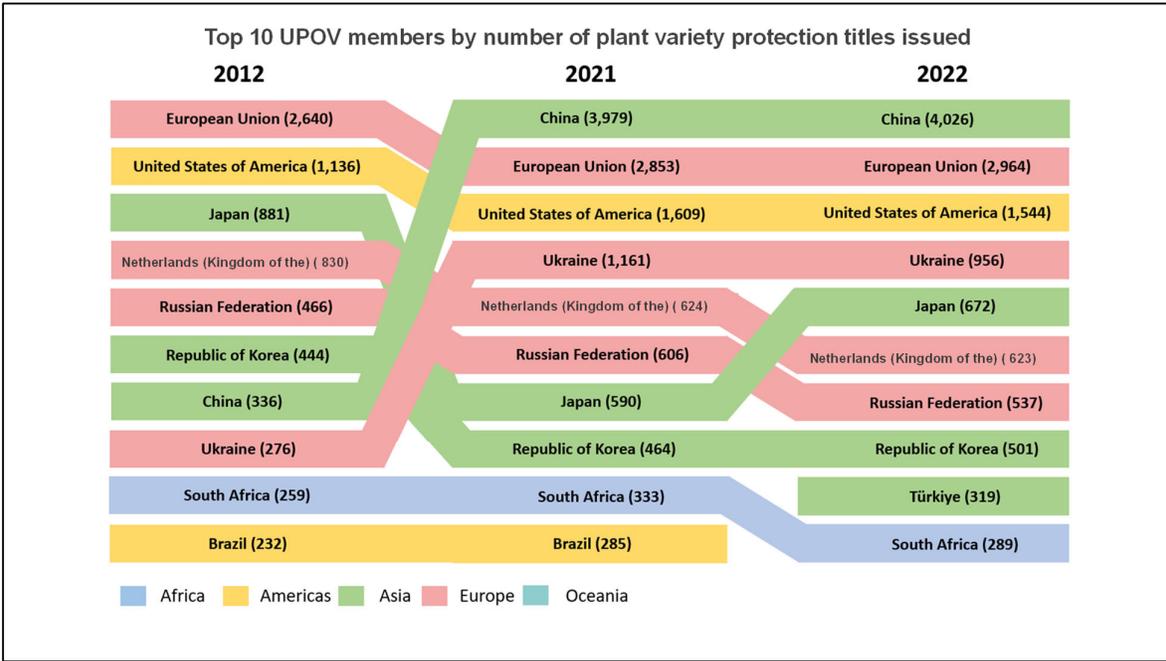
Applications received by region 2002 to 2022

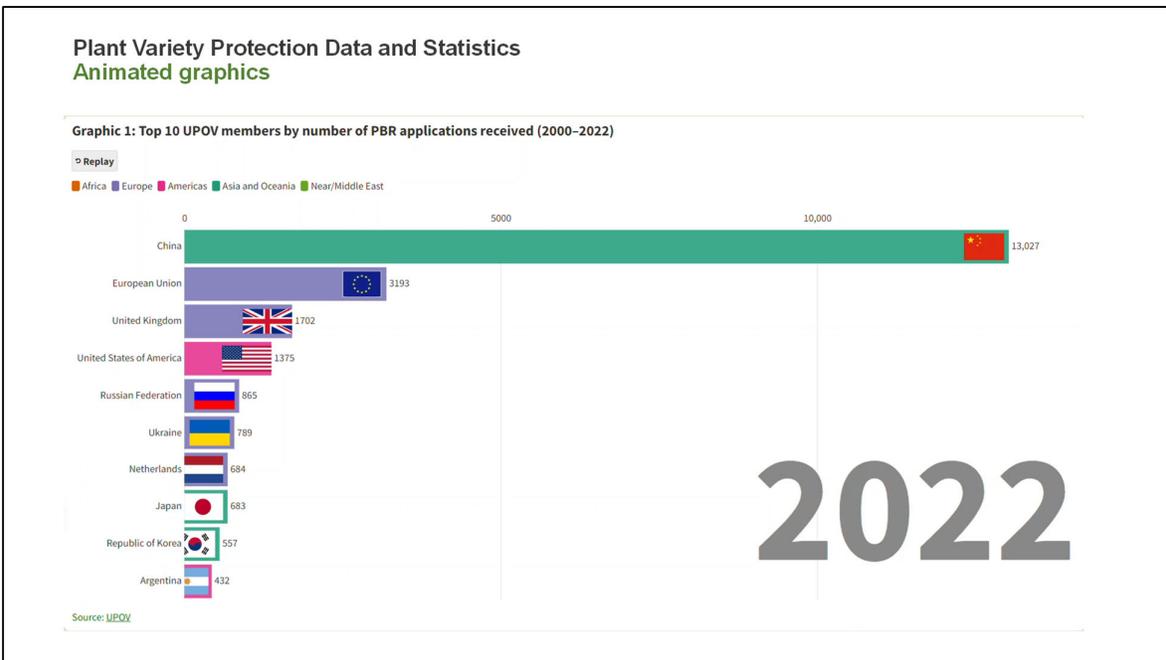
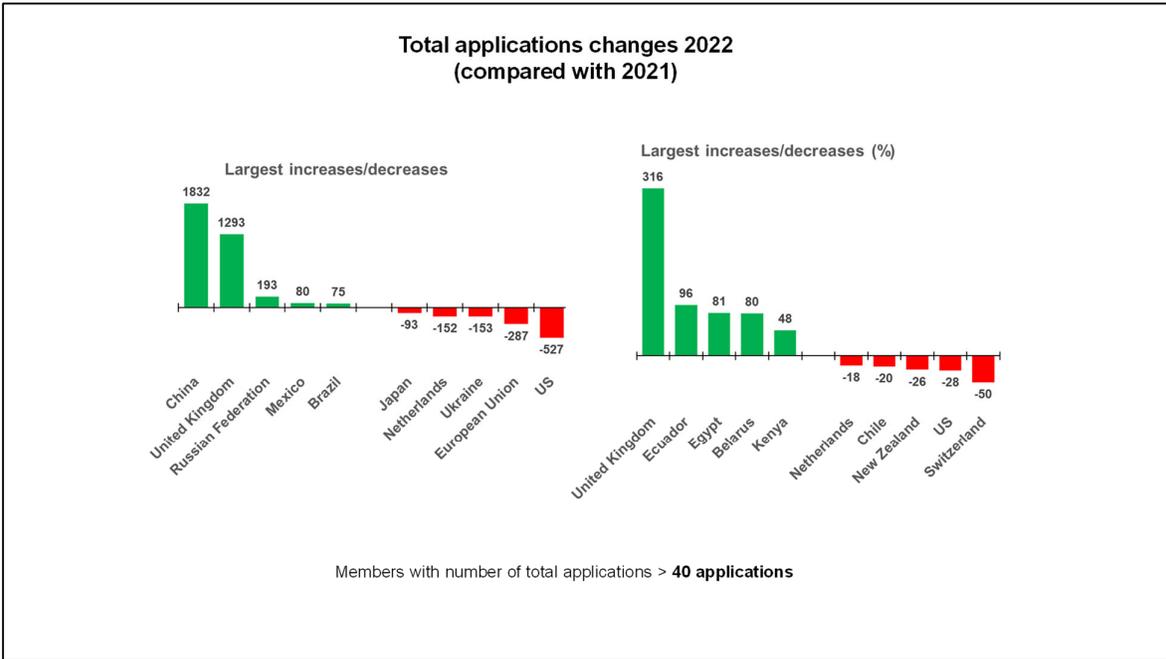


Top 10: UPOV members by number of plant variety applications received









PROJET DE COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Communiqué de presse de l'UPOV n° 140

Genève, 27 octobre 2023

Le Conseil de l'UPOV tient sa session annuelle

Le Conseil de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) a tenu sa cinquante-septième session ordinaire le 27 octobre 2023, présidée par M. Yehan Cui (Chine). Le compte rendu de cette session figure dans le document C/57/17 (voir https://www.upov.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=77232).

Il s'agissait de la première session du Conseil avec la nouvelle équipe de direction de l'UPOV: Mme Yolanda Huerta, ressortissante de l'Espagne, en tant que septième Secrétaire générale adjointe de l'UPOV, est rejointe par M. Martin Ekvad, ressortissant de la Suède, Directeur des affaires juridiques, ainsi que M. Leontino Taveira, ressortissant du Brésil, qui occupe le poste de Directeur du développement mondial et des affaires techniques.

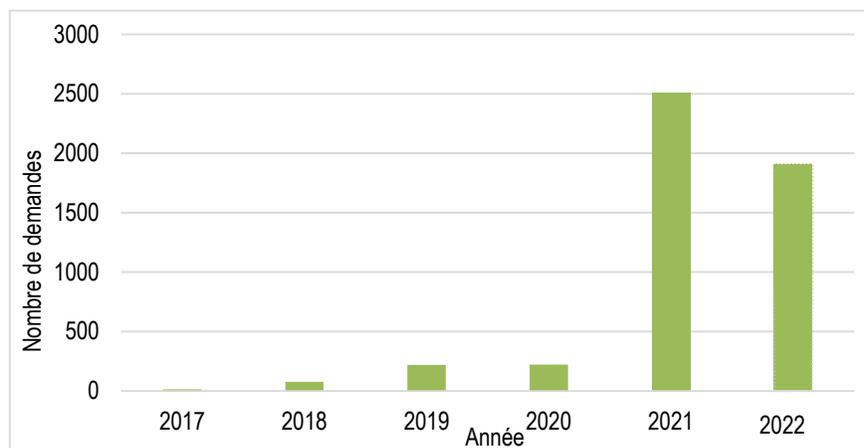
M. Daren Tang, Secrétaire général, a formulé des remarques liminaires, dont une copie figure dans l'appendice I.

Aperçu des principaux faits nouveaux:Faits nouveaux au sein de l'UPOV

Un exposé de la Secrétaire générale adjointe, intitulé "Rapport sur l'évolution de l'UPOV", réalisé pour la cinquante-septième session ordinaire du Conseil, est disponible sur la page Web de la [C/57](#), en anglais.

Outil de demande en ligne UPOV PRISMA

UPOV PRISMA (voir <https://www.upov.int/upovprisma/fr/index.html>) est un outil en ligne qui facilite le dépôt de demandes de protection des obtentions végétales auprès des services de protection des obtentions végétales des membres de l'UPOV participants, qui contribue ainsi à accroître l'introduction de nouvelles variétés végétales auprès des agriculteurs des membres de l'UPOV. À la fin de 2022, 36 membres de l'UPOV couvrant 75 États participaient à UPOV PRISMA et l'utilisation de cet outil a connu une forte croissance depuis son lancement en 2017 (voir la figure ci-après).



Nombre de demandes déposées par l'intermédiaire d'UPOV PRISMA (annuel)

UPOV e-PVP

L'[UPOV e-PVP](#) a été lancé le 28 septembre 2023. Le Viet Nam a été le premier membre de l'UPOV à adhérer à l'UPOV e-PVP en utilisant l'ensemble des éléments.

L'UPOV e-PVP se compose des éléments ci-après destinés à aider les membres de l'UPOV dans la mise en œuvre du système de protection des obtentions végétales de l'UPOV:

- a. [UPOV PRISMA](#): l'outil de demande en ligne permettant de déposer des demandes auprès des services de protection des obtentions végétales
- b. Module d'administration de l'UPOV e-PVP: un système numérisé destiné aux services de protection des obtentions végétales, conçu pour faciliter la gestion des demandes et de l'octroi de droits d'obtenteur, la communication avec les demandeurs et les titulaires, la publication d'informations et la transmission de données vers la base de données PLUTO
- c. Module d'échange de rapports d'examen DHS de l'UPOV e-PVP: une plateforme d'échange de rapports d'examen DHS entre les services de protection des obtentions végétales
- d. [Base de données PLUTO](#): contient des informations sur les variétés végétales

L'UPOV e-PVP constitue également une plateforme de coopération entre les membres de l'UPOV en matière d'administration et d'examen des demandes.

Le Conseil s'est félicité de l'engagement du Ghana à adhérer à l'UPOV e-PVP et de l'engagement du Canada, de l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne et des Pays-Bas (Royaume des) à adhérer au module d'échange de rapports d'examen DHS de l'UPOV e-PVP.

Certificat international de protection des obtentions végétales de l'UPOV

Le Conseil a approuvé le plan de mise en œuvre concernant le "certificat international de protection des obtentions végétales de l'UPOV" ("Certificat POV de l'UPOV").

Le Certificat POV de l'UPOV sera délivré aux apprenants qui auront acquis le nombre nécessaire de crédits en suivant des cours ou en prenant part à des activités reconnus par l'UPOV sur la Convention UPOV et ses orientations, le fonctionnement d'un service de POV et l'examen des demandes, y compris l'examen DHS.

Nouvelles vidéos publiées sur le site Web de l'UPOV

Les vidéos ci-après ont été publiées sur le [site Web de l'UPOV](#) en 2023:

Pays-Bas (Royaume des):

- La diversité des variétés de tomate

Viet Nam:

- Agriculteurs-obtenteurs au Viet Nam
- Développement de l'industrie florale au Viet Nam
- Transformation du secteur des semences au Viet Nam
- Rôle du système de protection des obtentions végétales dans le soutien à la politique agricole nationale au Viet Nam

Compte rendu de séminaire

La version anglaise du compte rendu du Séminaire sur l'importance de la sélection végétale et de la protection des variétés végétales pour permettre à l'agriculture d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, tenu en 2022, est désormais disponible sur la [page Web consacrée au séminaire](#). Les versions française, allemande et espagnole suivront.

Observateurs auprès des organes de l'UPOV

Le statut d'observateur a été octroyé:

- au Rwanda auprès du Conseil, du Comité administratif et juridique (CAJ), du Comité technique (TC) et des groupes de travail techniques (TWP),
- au Nigéria auprès des groupes de travail techniques (TWP) et
- à l'Association internationale pour la protection de la propriété intellectuelle (AIPPI) auprès du Comité administratif et juridique (CAJ).

Question-réponse sur la CDB, le TIRPAA et l'UPOV

Le Conseil a adopté le projet de question-réponse suivant: "Complémentarité entre la Convention UPOV, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)", dont une copie figure à l'appendice II.

Adoption de documents

Le Conseil a adopté les versions révisées des documents suivants:

UPOV/EXN/DEN	Notes explicatives sur les dénominations variétales en vertu de la Convention UPOV
UPOV/EXN/EDV	Notes explicatives sur les variétés essentiellement dérivées selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
TGP/7	Élaboration des principes directeurs d'examen
TGP/12	Conseils en ce qui concerne certains caractères physiologiques
TGP/14	Glossaire des termes utilisés dans les documents UPOV
UPOV/INF/16	Logiciels échangeables
UPOV/INF/22	Logiciels et équipements utilisés par les membres de l'Union
UPOV/INF/23	Système de codes UPOV

Tous les documents adoptés seront publiés dans la collection UPOV (voir https://www.upov.int/upov_collection/fr/index.html).

Remise d'une médaille

M. Peter Button s'est vu remettre une médaille d'or de l'UPOV en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle en tant que Secrétaire général adjoint de l'UPOV du 1^{er} décembre 2010 au 22 octobre 2023.

Statistiques sur la protection des obtentions végétales

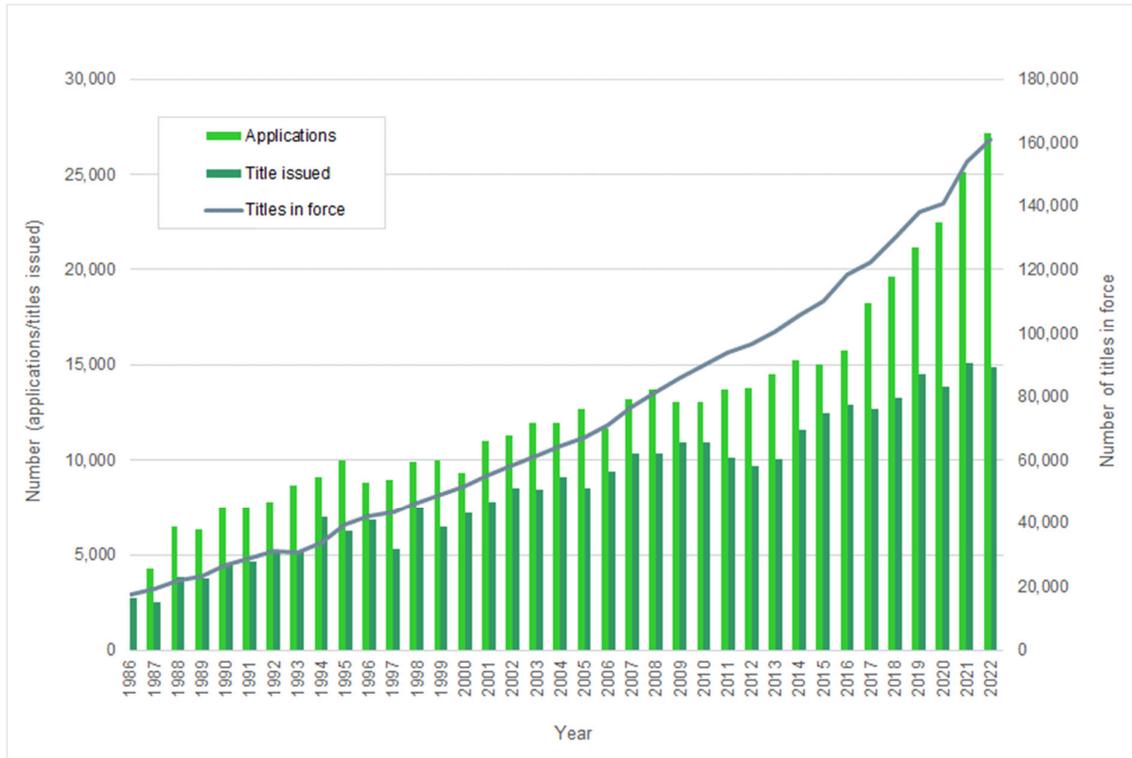
Le nombre de demandes de protection d'obtentions végétales a augmenté, passant de 25 133 en 2021 à 27 187 en 2022 (soit une augmentation de 8,2%).

Le nombre de titres délivrés a baissé, passant de 15 082 en 2021 à 14 860 en 2022 (soit une diminution de 1,5%), en raison d'une baisse de 1,0% du nombre de titres délivrés aux résidents (10 257 en 2022; 10 365 en 2021) et de 2,4% du nombre de titres délivrés aux non-résidents (4603 en 2022; 4717 en 2021).

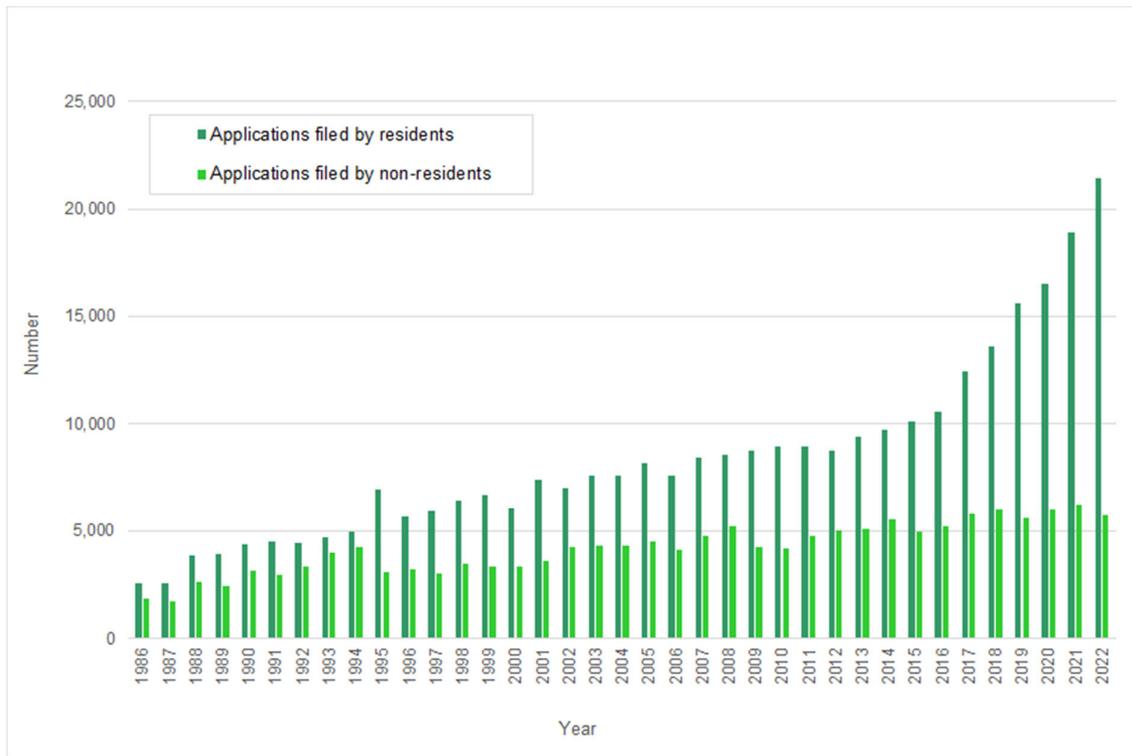
Le nombre total de 161 232 titres en vigueur à la fin de 2022 représente une augmentation de 4,6% par rapport aux chiffres de 2021 (154 105).

Les graphiques ci-après présentent l'évolution du nombre de demandes déposées et de titres délivrés depuis 1986. On trouvera également ci-dessous des informations sur les 10 principaux membres de l'Union ayant reçu le plus de demandes en 2012, 2021 et 2022, ainsi qu'une ventilation des demandes par résidence des obtenteurs pour les années considérées.

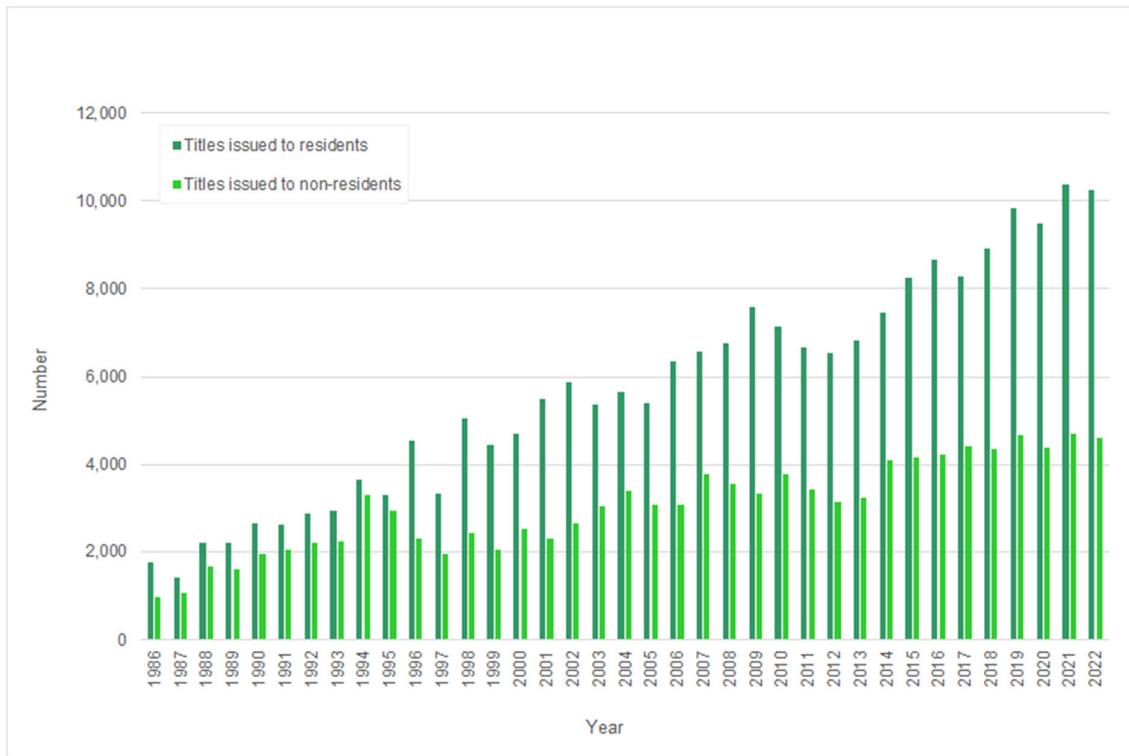
Nombre total de demandes déposées, de titres délivrés et de titres en vigueur



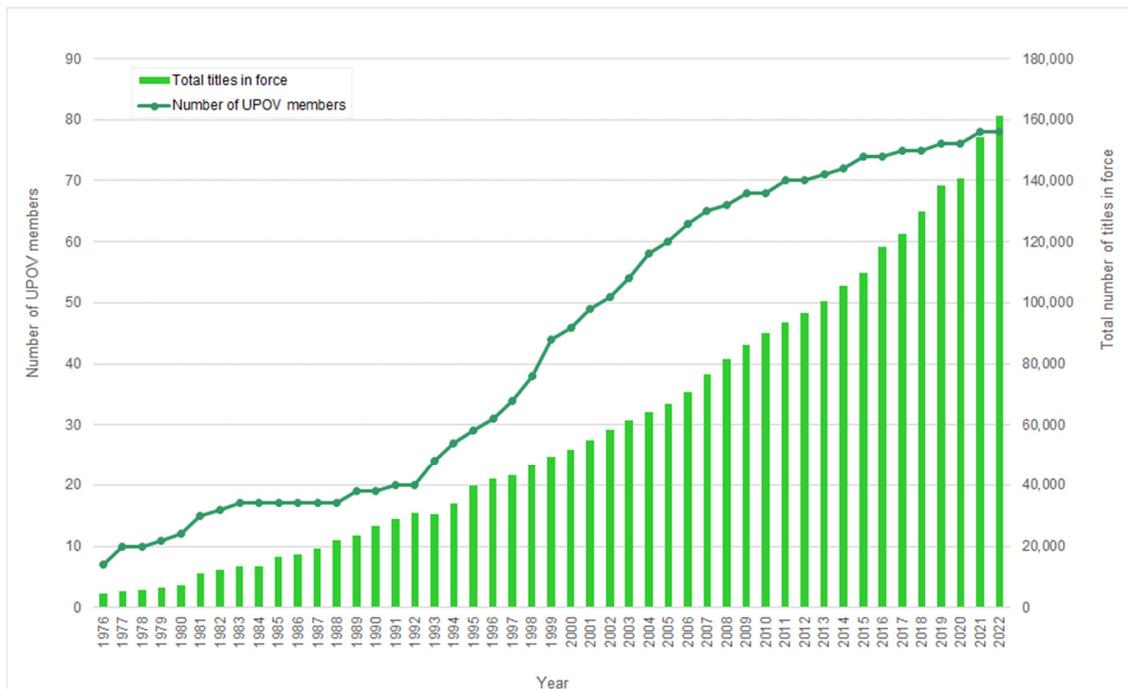
Demandes déposées par des résidents/non-résidents



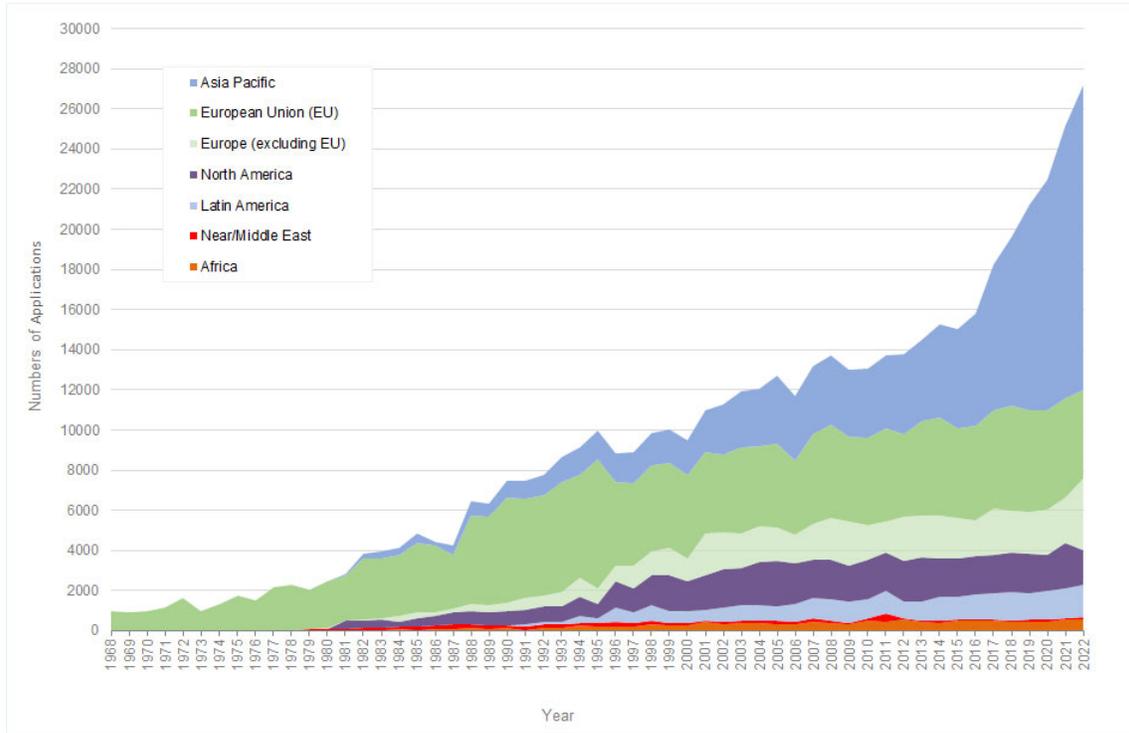
Titres octroyés: résidents/non-résidents



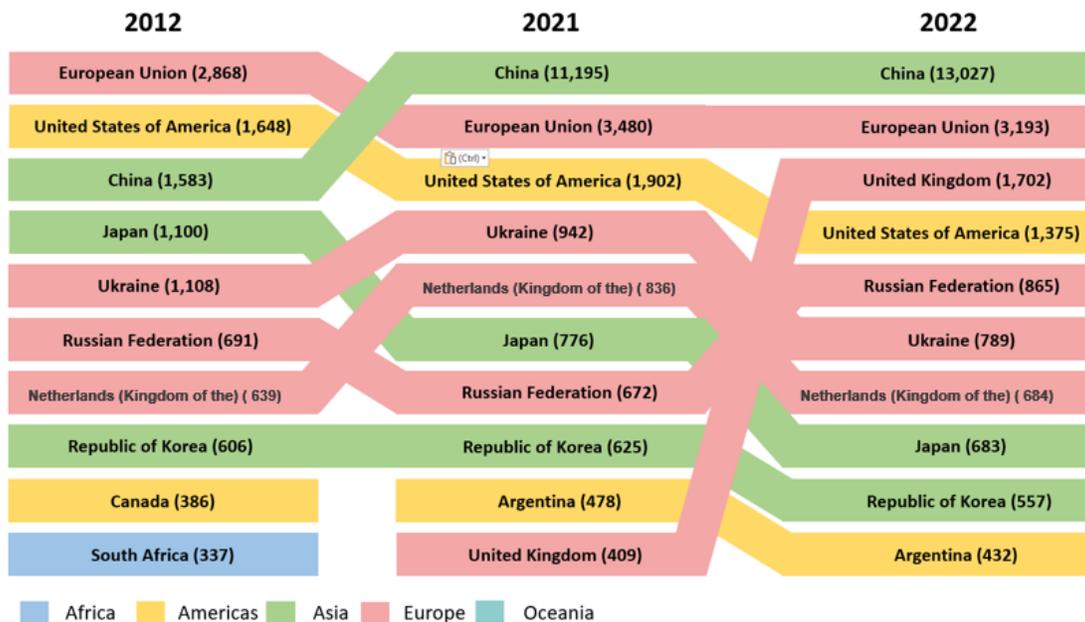
Titres en vigueur / Nombre de membres de l'UPOV



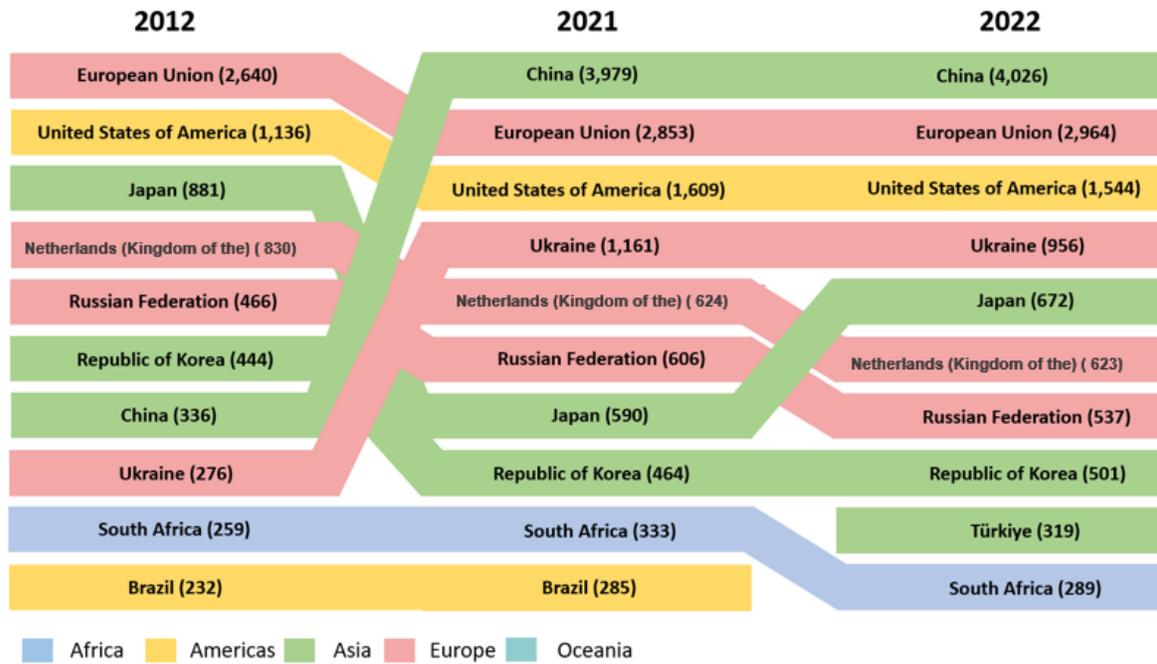
Demandes reçues par région



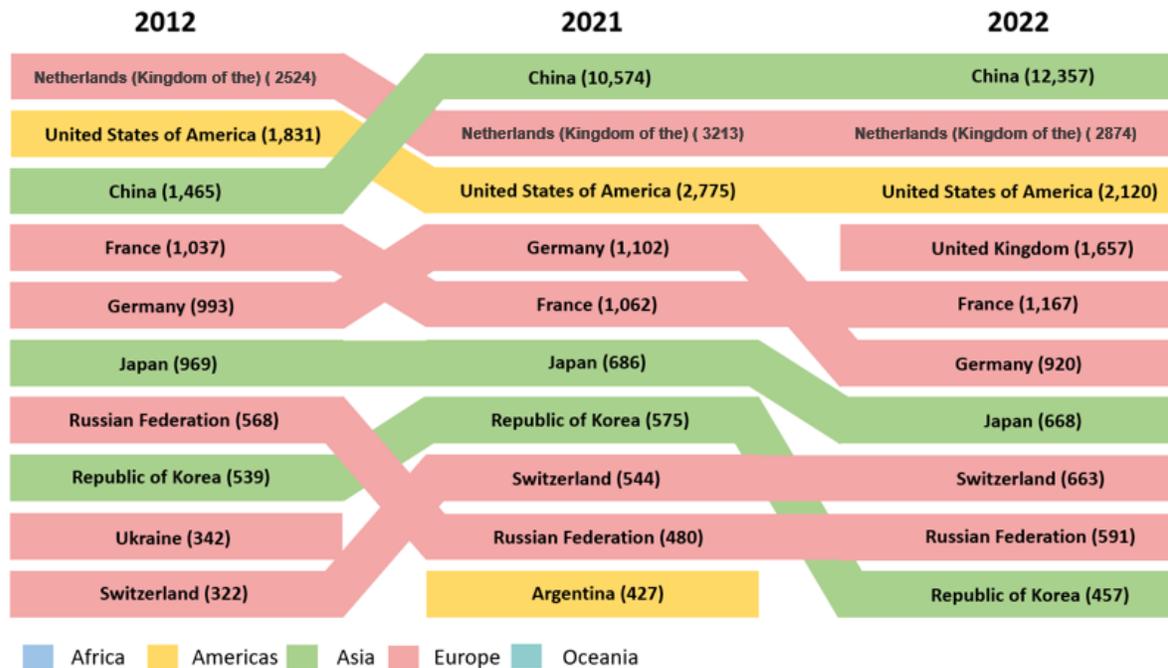
Dix principaux membres de l'UPOV selon le nombre de demandes de protection des obtentions végétales reçues



Dix principaux membres de l'UPOV selon le nombre de titres de protection des obtentions végétales délivrés



Dix principaux membres de l'UPOV selon le pays de résidence des demandeurs



NOTE À L'INTENTION DES ÉDITEURS

L'UPOV est une organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève.

L'UPOV a pour objectif de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés, dans l'intérêt de tous.

L'UPOV compte 78 membres et couvre 97 États. Les membres de l'UPOV sont les suivants:

Afrique du Sud, Albanie, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Organisation africaine de la propriété intellectuelle, Ouzbékistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas (Royaume des), Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Türkiye, Ukraine, Union européenne, Uruguay et Viet Nam.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au Secrétariat de l'UPOV:

Tél.: (+41-22) 338 9111 Adresse électronique: upov.mail@upov.int

Site Web: <https://www.upov.int>

Réseaux sociaux



Compte Twitter: @UPOVint



Compte LinkedIn: <https://www.linkedin.com/company/upov-official>

[Les annexes suivent]

ANNEXE III, APPENDICE I

REMARQUES LIMINAIRES DE M. DAREN TANG, SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL,
À LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL

M. Yehan Cui, Président du Conseil de l'UPOV,

Excellences,

Honorables délégués,

Bonjour et bienvenue à la cinquante-septième session du Conseil de l'UPOV.

Nous nous réunissons à un moment où la sécurité alimentaire, le changement climatique et la production durable occupent une place de plus en plus importante et ont un impact sur la vie quotidienne des personnes et des communautés dans le monde entier.

Les enjeux sont élevés et ne cessent de prendre de l'ampleur.

Nous savons que les nouvelles variétés végétales sont essentielles si nous voulons remédier à la baisse des rendements agricoles, en particulier dans les régions du monde les plus touchées par l'insécurité alimentaire.

Nous savons que nous devons trouver de nouvelles solutions si nous voulons rendre la production agricole plus écologique et lutter contre le changement climatique.

Nous savons aussi que les nouvelles technologies sont essentielles pour répondre à la forte croissance de la demande alimentaire et pour augmenter la production alimentaire de 60% afin de pouvoir nourrir la population mondiale d'ici à 2050.

L'UPOV, en tant que moteur de l'innovation agricole, a un rôle important à jouer pour relever ces défis et mettre le monde sur une voie meilleure et plus durable.

Ce rôle a été parfaitement illustré par la délégation du Ghana qui, en adhérant à l'UPOV l'année dernière, a fait observer que son adhésion était "nécessaire à sa sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à la réalisation de ses objectifs de développement nationaux".

Il est donc encourageant de constater que le système UPOV est de plus en plus utilisé dans le monde.

Les demandes ont augmenté de 40% au cours des cinq dernières années, avec plus de 27 000 demandes déposées en 2022.

La Chine est un moteur important, avec des demandes multipliées par deux depuis 2018. Mais c'est loin d'être le seul moteur de croissance. Au cours des cinq dernières années, le nombre de demandes déposées par des résidents a augmenté de 400% en Égypte, de 70% en Argentine et au Canada, de 40% au Brésil et en Türkiye, et a été multiplié par quatre en Égypte.

Les obtenteurs, de toutes tailles, sont toujours plus nombreux à se tourner vers la protection des obtentions végétales, conscients du rôle clé de cette dernière dans l'amélioration de la productivité agricole et, partant, dans le développement économique et social durable.

Nous savons, par exemple, qu'en encourageant les investissements à long terme dans la sélection végétale, le système de l'UPOV contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre et que les nouvelles variétés végétales permettent d'augmenter les rendements alimentaires de manière durable.

Ce point est particulièrement important, qui plus est à un moment où les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies semblent au point mort et, dans certains cas, avoir été réduits à néant. Pour ne prendre qu'une statistique, 122 millions de personnes supplémentaires souffrent de la faim aujourd'hui par rapport à la période précédant la pandémie.

L'UPOV, en tant que catalyseur transversal des ODD – de la faim zéro aux mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – peut contribuer à remettre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur les rails, en renforçant les systèmes alimentaires les plus vulnérables de la planète et en créant de nouvelles possibilités pour les agriculteurs et les producteurs dans toutes les régions du monde.

L'UPOV est prête à relever le défi, en intensifiant ses travaux et en introduisant de nouveaux outils qui profiteront aux membres et aux parties prenantes partout dans le monde.

En 2023, nous avons fourni une assistance législative à 18 États, ce qui représente une augmentation significative par rapport à ces dernières années. Parmi ces États, 13 ne sont pas encore membres de l'UPOV, ce qui témoigne de l'intérêt croissant que suscitent les travaux de l'UPOV dans le monde entier.

Nous avons organisé un cours de formation des formateurs sur la protection des obtentions végétales, qui a permis à des décideurs et à des spécialistes de 15 pays différents de comprendre comment l'adhésion à l'UPOV peut aider leur pays à atteindre ses objectifs socioéconomiques.

En septembre, nous avons franchi une étape importante dans le développement et la numérisation des services de l'UPOV, avec le lancement de l'UPOV e-PVP au Viet Nam.

Il s'agit d'une avancée importante dans les services que nous offrons aux membres et aux utilisateurs, ainsi que dans le soutien que nous apportons aux services de protection des obtentions végétales. Non seulement nous améliorons la procédure de dépôt des demandes, mais nous utilisons des technologies de pointe pour renforcer le système de l'UPOV en rendant son administration plus efficiente et plus efficace.

Nous sommes heureux que le Canada, l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) de l'Union européenne, le Ghana et le Royaume des Pays-Bas adoptent l'UPOV e-PVP ou certaines de ses composantes. Nous sommes prêts à aider les autres membres de l'UPOV à faire de même.

L'amélioration de la procédure de dépôt des demandes constitue une étape importante vers l'exploitation des avantages découlant de l'adhésion à l'UPOV et vers l'établissement de liens avec les personnes sur le terrain.

Pour revenir au Viet Nam, le revenu annuel des agriculteurs a augmenté d'un quart depuis l'adhésion à l'UPOV en 2006, l'agriculture représentant désormais plus de trois milliards de dollars pour l'économie.

Les avantages sont similaires dans d'autres membres de l'UPOV comme le Kenya ou le Pérou.

Au Kenya, l'accès à des variétés végétales protégées a permis de développer un secteur des fleurs coupées qui emploie aujourd'hui plus d'un demi-million de personnes.

Le Pérou a quant à lui profité de son adhésion à l'UPOV pour introduire plus de 60 variétés protégées de myrtilles, ce qui lui a permis de devenir l'un des plus grands exportateurs mondiaux de ce fruit.

Outre ces avantages directs, nous voulons promouvoir l'innovation agricole sous toutes ses formes.

Dans le monde entier, des efforts considérables sont déployés pour permettre à l'une de nos plus anciennes industries d'adopter de nouvelles technologies et de nouvelles solutions.

Par exemple, la surveillance par satellite aide les pays développés et en développement à mieux comprendre la croissance des cultures et l'état des sols, en alertant les agriculteurs sur les parasites et autres dangers avant qu'ils ne s'installent. La robotique agricole, un secteur qui pèse aujourd'hui cinq milliards de dollars, aide les agriculteurs à améliorer la production et les rendements. La science des données et l'apprentissage automatique permettent de savoir comment et où cultiver les plantes le plus efficacement possible. La biotechnologie agricole quant à elle permet aux agriculteurs de produire plus avec moins.

L'UPOV est une composante essentielle de cet écosystème plus vaste, qui contribue à l'emploi, à la croissance et à la création d'opportunités dans le monde entier. Le lancement de l'UPOV e-PVP et notre nouvelle équipe de direction vont donner une nouvelle impulsion à nos efforts visant à rapprocher davantage l'UPOV de tous les citoyens du monde.

Notre monde a besoin d'innovations agricoles, et la protection des obtentions végétales contribue à les mettre en œuvre.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne session du Conseil.

[L'appendice II suit]

ANNEXE III, APPENDICE II

Question-réponse sur la CDB, le TIRPAA et l'UPOV
approuvée par le Conseil à sa cinquante-septième session ordinaire

**Complémentarité entre la Convention UPOV, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et le
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA)**

Buts et objectifs

La diversité biologique ou "biodiversité" est le terme utilisé pour décrire la variété de tous les organismes vivants et comprend la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes. La biodiversité est à la base de toutes les activités humaines, notamment l'agriculture et, par conséquent, la sécurité alimentaire.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) a trois objectifs: la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des éléments de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, un accord complémentaire à la CDB, précise les dispositions de la Convention relatives à l'accès aux ressources génétiques, aux connaissances traditionnelles et au partage des avantages afin de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité.

Le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture a pour objectifs la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en harmonie avec la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et la sécurité alimentaire. Le traité international porte sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Le Traité vise à : reconnaître l'énorme contribution des agriculteurs à la diversité des cultures qui nourrissent le monde, mettre en place un système mondial permettant de fournir un accès aux matériels phytogénétiques aux agriculteurs, aux sélectionneurs de végétaux et aux scientifiques et s'assurer que les bénéficiaires partagent les avantages qu'ils tirent de l'utilisation de ces matériels génétiques.

La mission de l'UPOV est de fournir et de promouvoir un système efficace de protection des obtentions végétales, dans le but d'encourager le développement de nouvelles variétés végétales, au bénéfice de la société.

Synergies entre la biodiversité, l'agriculture durable et la sélection végétale

La conservation de la biodiversité dépend de l'agriculture durable et de l'arrêt ou de l'inversion de l'expansion des terres agricoles, alors que celles-ci sont parallèlement sollicitées pour la production de denrées alimentaires et d'énergie. Cela signifie qu'il est nécessaire de produire davantage à partir des terres agricoles existantes, de manière durable. Inversement, l'agriculture durable dépend de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, notamment en garantissant des sols sains et des populations florissantes de pollinisateurs pour obtenir des cultures fertiles, entre autres.

En encourageant le développement de nouvelles variétés végétales, le système UPOV favorise l'utilisation durable de la biodiversité tout en créant une nouvelle diversité génétique. Les nouvelles variétés végétales présentant un meilleur rendement, une utilisation plus efficace des éléments nutritifs, une résistance aux parasites et aux maladies des plantes, une tolérance au sel et à la sécheresse et une meilleure adaptation au stress climatique, selon les besoins et les préférences des agriculteurs et des consommateurs, peuvent augmenter durablement la productivité et la qualité des produits dans l'agriculture, l'horticulture et la sylviculture. Ces attributs peuvent réduire la pression sur l'environnement naturel et la biodiversité en diminuant le besoin d'intrants tout en réduisant la surface de terre nécessaire à l'agriculture. La sélection végétale utilise durablement la diversité biologique et s'appuie sur la conservation de la biodiversité pour mettre au point de nouvelles variétés qui apportent des avantages substantiels aux agriculteurs et à la société dans son ensemble. L'importance cruciale de la biodiversité pour l'agriculture est reconnue dans la CDB et le protocole de Nagoya reconnaît l'importance des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et leur rôle particulier pour la sécurité alimentaire. La reconnaissance de l'importance de la diversité des cultures et de la diversité génétique pour l'agriculture durable et la sécurité alimentaire est au cœur des objectifs du TIRPAA.

Avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques

En encourageant la sélection végétale, le système de l'UPOV favorise la génération d'avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En outre, l'"exception en faveur de l'obtenteur" prévue par la Convention UPOV permet à la diversité végétale sous la forme de variétés végétales protégées d'être disponible pour d'autres activités de sélection, car les actes accomplis en utilisant ces variétés aux fins de la sélection d'autres variétés ne font l'objet d'aucune restriction de la part de l'obtenteur. Cela reflète le fait que l'accès aux obtentions végétales protégées contribue à soutenir les progrès les plus importants dans le domaine de la sélection végétale et, par conséquent, à maximiser l'utilisation des ressources génétiques au profit de la société.

La CDB, le protocole de Nagoya et le TIRPAA établissent les conditions et les mécanismes de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. En ce qui concerne l'exception en faveur de l'obtenteur, un bénéficiaire de matériel provenant du système multilatéral du TIRPAA qui commercialise un produit disponible sans restriction pour d'autres personnes à des fins de recherche et de sélection n'est pas tenu de contribuer au fonds de partage des avantages du TIRPAA, mais il est encouragé à le faire.

Législation dans les parties contractantes

La coopération internationale, ainsi que la cohérence des mesures législatives, administratives et politiques pertinentes concernant la CDB, le TIRPAA et la Convention UPOV, dans les parties contractantes concernées, sont bénéfiques pour atteindre les résultats souhaités de ces traités, notamment en ce qui concerne l'agriculture durable et la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique et de la dégradation des terres, ainsi que la conservation de la biodiversité, l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation.

[Fin de l'annexe III et du document]